SEPTEMBRE - OCTOBRE - NOVEMBRE 2014

ACTUPOLICE, le mag

n°13

LE GRAND BANQUET

Devine qui vient dîner mercredi !

CALAIS, LA CRISE

LA BRIGADE AÉRONAUTIQUE

UNITÉ SGP POLICE FORCE OUVRIERE

En route vers les élections professionnelles

- les enjeux
- les nouveautés
- le déroulement

Pour contacter
la rédaction,
une seule adresse :

journal@unitesgppolice.fr

SOMMAIRE

4 ACTION SYNDICALE
« La remise en cause du 1/5e attaque la retraite des policiers !»

6 SCANNER

8 ACTION SYNDICALE
LES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

12 INTERVIEW
Nicolas Comte, directeur de campagne

14 LA COLONNE

20 ACTION SYNDICALE
La CADA

22 GRAND PARIS

24 DOSSIER SPÉCIAL
DEVINE QUI VIENT DÎNER MERCREDI !

36 REPORTAGE
Calais, la crise

38 CRS

40 JURIDIQUE

42 REPORTAGE
La brigade aéronautique de Blagnac

44 PORTRAIT
Sébastien Rodriguez

46 VOS DROITS
Autorisations spéciales d'absence

48 CHRONIQUES
Syndicats de police

51 GRILLE DE TRAITEMENT

Directeur de Publication : Henri Martini
Directeur de campagne : Nicolas Comte
Secrétaire national communication : Paul Le Guennic
Rédacteur en chef : Paul Le Guennic, Timothé Artale
Conception et réalisation : Timothé Artale, Stéphane Battaglia
Comité de rédaction : Franck Fievez, Frédéric Chauvin, Stéphane Liévin, Catherine Macaine
Crédit photos : Paul Le Guennic, Timothé Artale
Imprimerie : Easy-Print, 56 avenue des Martyrs de la Résistance, 33520 Bruges
UNITÉ SGP Police, 161-163, avenue Gallieni, 93177 Bagnolet
ISSN : 2115-774X CPPAP : 0616 S 08347 Tirage : 43.000 exemplaires

ÉDITO

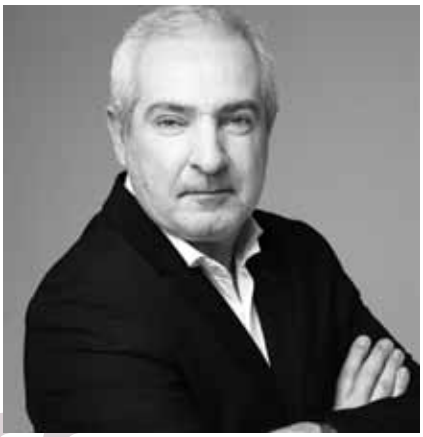

Henri Martini
Secrétaire Général

L'heure de vérité

Depuis des mois maintenant, la tentative de prise d'otage dont nous sommes victimes en termes de communication n'a pu échapper à aucun collègue. De mensonges en calomnies, de caricatures en slogans outranciers, notre concurrence syndicale s'est tout permis, tout autorisé. Ainsi, selon elle, notre organisation syndicale majoritaire serait responsable des pires reculades enregistrées par notre institution. Quelle blague ! a-t-on envie de répondre lorsqu'on regarde quelques instants dans les rétroviseurs du mandat qui s'achève.

Refusant le plus souvent de répondre à ces attaques stériles et contre-productives pour la défense de vos intérêts, nous sommes restés fidèles à nos devoirs d'organisation syndicale majoritaire. Fidèles, car nous avons veillé à répondre à vos attentes en construisant le grand syndicat unique que vous appeliez de vos vœux depuis tant d'années. Ce chantier fut long et difficile mais il était indispensable. Fidèles, en dénonçant les coups portés à notre institution au travers de la RGPP dont nous avons obtenu la fin avec une relance des recrutements. Fidèles enfin, en demeurant une force de proposition, refusant ainsi les replis confortables sur des positions politiques de circonstance.

Pour nous, le mandat de représentation des policiers est permanent et ne tient pas aux circonstances d'une élection, sans en nier bien sûr l'importance. Ce qui nous permet de nous présenter à vos suffrages avec un bilan et de repartir sur un projet, un nouveau cycle à chaque fois régénéré par de nouvelles propositions solides et atteignables. C'est ainsi que ces dernières années ont été propices à deux réformes indiciaires qui ont transporté le corps d'encadrement et d'application en équivalence indiciaire B. C'est la consolidation de ce projet permanent qui sera notre cible et notre engagement revendicatif au terme de la fin de plan. Sans oublier notre marque de fabrique qui demeure la défense quotidienne des gradés et gardiens de la paix, soit 90% de l'activité syndicale. Notre projet est sur la table ! C'est celui d'un syndicat responsable et indépendant qui tente d'assurer les intérêts de notre profession. A vous d'en apprécier la réalité !

«La remise en cause du 1/5e attaque la retraite des policiers !»

Henri Martini,
Secrétaire Général
d'UNITÉ SGP POLICE - FO

Installé par une loi appliquée sans aucune modification depuis 57 ans, le régime de retraite particulier dont bénéficient les policiers nationaux permet d'augmenter la durée d'assurance individuelle sur l'ensemble d'une carrière. Ce dispositif résulte des obligations particulières liées au métier.
La bonification du cinquième, soit le bénéfice de 5 annuités pour 25 années de services effectifs, est aujourd'hui très sérieusement menacée. Si l'on en croit le service des retraites de l'État, la mesure entrerait en vigueur à partir du 1er janvier 2015 ; une intention annoncée dans une lettre du directeur de ce service. UNITÉ SGP POLICE - FO a très vite révélé ces informations basées sur un échange de courriers internes entre ministères. Car contrairement à la version «aseptisée», ce ne sont évidemment pas les seuls fonctionnaires de police à carrière incomplètes qui sont visés, mais bien l'immense majorité des policiers au terme de l'application de la réforme de 2013. La mise en place d'une dégressivité de l'acquis-bonification en cas de prolongation de l'activité impactera inévitablement les agents soumis à une durée d'assurance portée progressivement à 43 années de cotisations.

Notre analyse a d'ailleurs été reprise dans un rapport sénatorial paru au mois de juillet 2014. C'est un fait, la succession de réformes des retraites toujours plus défavorables aux fonctionnaires et aux salariés dessert plus spécialement les régimes spéciaux. Ainsi, sur la base d'un âge moyen d'entrée en police à 24 ans, estimé par la commission sénatoriale Delattre, les carrières incomplètes deviendront la règle. UNITÉ SGP POLICE - FO n'alerte pas inconsidérément des dangers.
Dans cette perspective, qui peut être certain que le principe de dégressivité de la bonification ne peut également toucher les policiers à carrières complètes qui à 57 ans décideraient de prolonger leur activité ?
L'analyse actuelle n'éloigne pas non plus cette hypothèse puisque la bonification «maintenue ou acquise» est concernée par la dégressivité. Pour l'heure, rien n'est officialisé, mais il n'y a pas de fumée sans feu ; en l'occurrence il s'agirait d'un violent incendie.
Dans cette affaire, la soudaine réinterprétation de la loi de 1957 ne relève pas de la seule initiative d'un directeur des services des retraites de l'État qui exécute probablement des instructions. Le problème est bien politique et le ministre de l'Intérieur l'a par ailleurs confirmé le 6 octobre 2015 lors de la présentation du budget police. Sur la question de notre syndicat, il a indiqué que « Bercy était saisi ». Ce nouvel épisode sur le chemin de la tentation toujours plus forte d'engager des reculs sociaux met en lumière la légitimité de la revendication d'UNITÉ SGP POLICE - FO. La transformation de la bonification du cinquième en une bonification du 1/4e déplafonnée, et sans aucune dégressivité, répond à la réalité d'une diminution de l'avantage acquis. Pour cela la modification de la loi de 1957 serait obligatoire et justifiée par la reconnaissance des difficultés d'un métier qui prendrait tout son sens, pas seulement dans les paroles politiques, mais bien dans les actes.

Actuellement, pour 25 années travaillées, cinq années supplémentaires sont prises en compte dans le calcul de la retraite.

Le gouvernement veut modifier cette règle.

Le 6 octobre 2014, sur interrogation de notre syndicat, Monsieur Bernard Cazeneuve, ministre de l'Intérieur a laissé entendre un désaccord relatif à la dégressivité de la bonification. Il a en outre et signalé l'arbitrage politique en cours.
En ce qui nous concerne, le report de l'application de la dégressivité du cinquième au 1er janvier 2016 crée un appel d'air mais n'éloigne en rien le danger. C'est bien le principe du maintien intégral de la bonification qui est posé, et non pas la pose d'une rustine sur une crevasse sociale fondant une injustice profonde.

Le palmarès des voitures les plus volées en 2013

Voici le top 3 des véhicules les plus volés en 2013, en France, d'après le magazine Autoplus.
Viennent juste après : BMW Série 1, BMW X5, Citroën DS3, Renault Mégane 2 et Porsche Cayenne.

En France, le vol de voitures représente 25% des atteintes aux biens.

DRONES POLICE À PARIS ?

La préfecture de police de Paris envisage, à l'instar du GIPN et de la DCCRS, d'utiliser des drones. Ces engins volants télécommandés munis de caméras pourraient recueillir des informations sur des zones à risques, avant d'y envoyer des effectifs de police.

In extremis

Courant juillet, à Armentières (59) une femme sous l'emprise de l'alcool se juche sur son balcon, menace de sauter à l'issue de son compte à rebours. Les policiers sur place ne peuvent pas entrer dans l'immeuble. Quand vient le moment de la chute fatale, l'un d'entre eux dégaine son flash-ball et tire dans le ventre de la femme, qui bascule en arrière.
Saluons ses qualités de tireur, qui ont sauvé une vie !

DES STATS, ENCORE...

Le ministère de l'Intérieur compte un nouveau service : le service statistique ministériel (SSM). Composé de statisticiens, il est dirigé par un inspecteur général de l'INSEE.
La mission du SSM : garantir la fiabilité des données statistiques et permettre un accès à ces données.

Le kit du Résistant

Début septembre, des ouvriers travaillant dans un immeuble de Paris 14e ont découvert une cache dans un appartement.
Aussitôt sur place, nos collègues ont eu le sentiment de revenir 70 ans en arrière. La cache contenait un arsenal composé de grenades, de bombes au phosphore (photo ci-contre), ainsi que tout un tas de cartouches et chargeurs d'armes de la seconde guerre mondiale.
La panoplie du résistant. Qui était-ce ? Est-il encore en vie ?

En arrivant à l'aéroport de Madrid, une vénézuelienne a attiré l'attention de la police...
Des policières ont alors fouillé cette femme de 43 ans, et ont constaté qu'effectivement, elle présentait des irrégularités et des malformations dans les deux seins.
Et pour cause ! Elle a caché 1,7kg de cocaïne dans ses implants mammaires !

L'Espagne est un port d'entrée européen de la drogue sud-américaine.

SOUFFLEZ !

Un rapport d'évaluation de la politique de sécurité routière préconise d'imposer le taux maximal d'alcool à 0,2 g/l (contre 0,5 g/l actuellement) pour les jeunes conducteurs. Le rapport est dans les mains du ministre, aucune décision n'a été prise quant à présent.

CLASSÉ SANS SUITE

La CEDH a récemment condamné la France pour le fichage au STIC des infractions classées sans suite.
A l'inverse d'un non-lieu ou d'une insuffisance des charges, aucun texte ne permet aujourd'hui à un magistrat de retirer du STIC la mention d'une infraction classée sans suite, quand bien même cela pourrait nuire à un individu.
La CEDH considère cette situation comme «disproportionnée», «non nécessaire dans une société démocratique».
Seul recours possible pour faire effacer ledit fichage : saisir le tribunal administratif et poursuivre le procureur pour abus de pouvoir.
Pour la CEDH, cependant, ce n'est pas satisfaisant.

A voir le nombre d'affaires qui finissent classées de cette manière, il risque d'y avoir du travail !

Sexy police

Les policières russes ont, en grande partie, pris l'habitude de raccourcir la taille de leur jupe d'uniforme pour en faire des minijupes.
Les citoyens mâles sont contents, ce qui n'est pas le cas du ministère de l'Intérieur de ce pays ; il a mis en oeuvre des mesures pour sanctionner celles qui se livrent à cette mode.

FAUDRA RAQUER

Depuis le 1er septembre 2014, le renouvellement d'un permis est payant. Désormais, en cas de vol, perte ou destruction, il faudra s'acquitter d'un timbre de 25€ pour obtenir un duplicata.

En route vers les élections professionnelles

En décembre, les policiers se rendront aux urnes pour élire le syndicat qui les représente.

Du 1 au 4 décembre 2014 auront lieu les élections professionnelles.
Ces élections ont lieu tous les quatre ans. Il s'agit d'élire à bulletins secrets les syndicats qui auront légitimité pour vous défendre et vous représenter auprès des différentes commissions et comités qui jalonnent votre carrière.
Pour notre employeur, l'État, ces élections donnent des résultats jugés plus fiables que les chiffres d'adhésions de ces syndicats. La force d'un syndicat dépend donc du résultat des votes.

Comme pour chaque élection professionnelle, chaque syndicat va se présenter, présenter son bilan et ses projets pour les quatres années à venir, ainsi que des projets sur du plus long terme.
Le plus compliqué reste encore de résumer tout cela en une affiche avec un slogan. Pour UNITÉ SGP POLICE - FO, la campagne électorale est représentée par l'affiche ci-contre, qui reflète les considérations réelles de notre période, telles qu'exprimées par des militants syndicaux de toute la France.
Il n'est donc pas étonnant que notre slogan s'insurge contre le mépris manifesté envers notre métier, assorti d'une exigence incontournable : obtenir les moyens d'être policier !

Sans doute avez-vous déjà voté lors de précédentes élections. Pourtant, cette année, des nouveautés font leur apparition. Le modèle syndical français a énormément évolué depuis une réforme instaurée en 2010.
Quelles sont ces modifications ? Qu'est-ce que ça va changer pour les organisations syndicales ? Et surtout, qu'est-ce que ça va changer pour vous ?

STOP AU MÉPRIS !

Exigeons les moyens d'être policier

VOTEZ

UNITÉ SGP POLICE FORCE OUVRIERE

Votre défense au quotidien

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES
1-4 DÉCEMBRE 2014

Voter. Pour quoi ?

pour les carrières individuelles : les CAP

Avancement, mutation, distinctions ou mesures disciplinaires... tout se joue dans les commissions administratives paritaires (CAP), des réunions entre représentants de l'administration et représentants syndicaux.
Les commissions locales (CAPL) étudient les dossiers et les transmettent à la commission nationale (CAPN), qui entérine les décisions à 95%. Il est donc important d'être bien représenté.

Le nombre de votes pour un syndicat détermine, au pourcentage, combien de représentants de ce syndicat pourront littéralement s'assoir à la table de ces commissions. Evidemment, plus un syndicat dispose de sièges, plus il est en capacité de défendre de dossiers, et plus il a de poids pour le faire.
L'équivalent pour les ADS est la commission consultative paritaire (CCP).

pour le fonctionnement des services de police : les CT, CHSCT

Selon le niveau, les comités techniques (CT) gèrent des situations différentes. A l'échelle départementale, il s'agit des horaires de travail, de la réorganisation des services, des budgets locaux....
Au niveau central, il s'agit de l'organisation du travail, des textes réglementaires qui touchent tout ou partie de notre profession.

Du vote des CT découle la représentativité des CHSCT, où sont débattues les questions de risques psychosociaux, de problèmes sanitaires. Seules exceptions : les CRS et les démineurs, qui votent au niveau central pour élire leurs représentants dans cette commission.

Ce qui a changé...

Au niveau des carrières individuelles, rien ne change. En revanche, ce qui touche au fonctionnement de la police évolue. Jusqu'à présent, dans ce domaine également, les policiers votaient pour un syndicat représentant leur corps.
Ce système avait ses limites : certains problèmes touchent tous les corps de métier de la police. C'est le cas, par exemple, en matière de négociations salariales et de questions qui touchent à notre statut. De même, certaines revendications, au travers de la police, concernent l'ensemble de la fonction publique.
Une réforme de 2010 instaure donc un *conseil commun de la fonction publique*. Les syndicats de police vont donc pouvoir représenter la profession jusqu'au ministère de la Fonction Publique. La représentativité de l'organisation syndicale au sein de la Fonction Publique et du ministère de tutelle découlera des résultats obtenus au scrutin du Comité Technique Ministériel (CTM). Malgré les protestations légitimes de l'ensemble des syndicats du ministère de l'Intérieur, ce vote se déroulera sur une seule journée, le 4 décembre 2014, de 3 heures à 17 heures, pour le périmètre police nationale.

Une seule journée pour ce vote, voilà qui pourrait fausser la sincérité des résultats si le taux de participation est faible.
Rappelons également que ce scrutin à un tour n'est plus soumis à un taux de participation minimal de 50% comme auparavant.

la FSMI, notre riposte

Comme nous l'avons vu, l'avenir de la police se joue aussi devant le conseil commun de la fonction publique. Afin de mieux représenter les intérêts de la police, nous avons créé la *fédération des syndicats du ministère de l'Intérieur* (FSMI). Cette fédération, rattachée à la FGF - FO, sera composée de trois syndicats : celui des gradés et gardiens (UNITÉ SGP POLICE - FO), celui des officiers de police (L'Union des Officiers) ainsi que celui des agents administratifs (SNIPAT).

Cette union sacrée est sans précédent !

Cette union sacrée est sans précédent ! Ensemble au sein de cette fédération, nous aurons plus de poids pour représenter et défendre les problématiques de la police nationale qui dépassent le clivage des corps qui y travaillent.

Tout de suite après les élections professionnelles, la FSMI aura fort à faire ! En 2015 débuteront les négociations en matière de *gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences* au sein de notre ministère.
Ces négociations détermineront notamment :

- les futurs cycles horaires et la gestion du temps de travail
- le déroulement de carrière et les modalités d'avancement
- les conditions en matière de formation continue, de droit individuel à la formation
- les modalités de notation et d'évaluation
- les conditions de travail et la lutte contre les risques psychosociaux…

Pour y faire face, nous avons la structure adaptée. Mais pour qu'elle fonctionne, nous avons besoin de vos votes.

Le logo de la FSMI

Par Paul Le Guennic,
secrétaire national communication

Lors des élections il *y* aura des votes distincts pour des structures aux fonctions différentes.
Pour autant, pas de confusion possible ! Pour les CAP, votez pour les listes présentées par UNITÉ SGP POLICE - FO dont vous connaissez tous le logo.
Pour les CT, vous êtes appelés à voter pour les listes FSMI - FO, dont voici le logo :

FSMI
FÉDÉRATION DE SYNDICATS DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
FORCE OUVRIERE

Son design est en tous points similaire au logo UNITÉ SGP POLICE - FO ! Il vous sera ainsi plus aisé de reconnaître votre syndicat, et donc de voter pour lui.

Voter : qui et quand

Des votes distincts, des dates très proches

Du 1er au 4 décembre

CAP, CCP

Du 1er au 4 décembre

CT, CHSCT

Le 4 décembre uniquement

CT ministériel

Nicolas Comte

Directeur de campagne des élections professionnelles 2014

« Ensemble, exigeons les moyens d'être policier ! »

Comme il est de coutume lors d'élections, les organisations syndicales définissent leurs thématiques au travers d'affiches et de slogans.

Pour les élections 2014, Nicolas Comte, secrétaire général adjoint d'UNITÉ SGP POLICE - FO occupe la fonction de directeur de campagne.
Il explique les décisions qui ont été prises par notre organisation.

Peux-tu nous expliquer le choix du slogan de campagne: «stop au mépris, exigeons les moyens d'être policier» ?

Nous voulions un slogan qui parle à nos collègues et surtout un slogan qui puisse refléter leur état d'esprit.
Au cours de nos nombreux déplacements dans les services, la notion de respect a souvent été abordée par les policiers du CEA que nous avons rencontrés. Nous avons aussi contacté la totalité des responsables régionaux et zonaux CRS et ce mot de mépris est revenu souvent. C'est un mal qui ronge les collègues. Ensuite il y a eu de nombreuses discussions, suite à des propositions de slogans, jusqu'à ce que notre choix soit arrêté.
Il a enfin été présenté au conseil syndical de juin.

Cette revendication est-elle réalisable ?

Il est même indispensable d'y parvenir ! C'est une nécessité vitale pour nos collègues et je dirais même pour la société.
Dans une société malade, le service publique de sécurité est un repère. Il doit être efficace et en bonne santé, dans l'intérêt de la nation. Ce service public de sécurité ne peut fonctionner correctement qu'à la condition que les femmes et les hommes qui le composent soient respectés et qu'ils aient les moyens d'accomplir la difficile mission qui leur est confiée. Dans la situation de recul social sans précédent que nous connaissons depuis 2008, la solution se trouve plus que jamais dans l'action collective. Seul UNITÉ SGP POLICE - FO peut créer, organiser, et transformer l'action collective en avancées sociales pour nos collègues, comme nous l'avons fait en 2010 avec la catégorie B.

La réforme de la représentativité syndicale risque-t-elle de compliquer la tâche des électeurs ?

Le scrutin change.
Pour la première fois la représentativité des organisations syndicales se fondera sur le résultat du vote en Comité Technique Ministériel, où sont représentés tout les secteurs du ministère de l'Intérieur (police, préfectures, permis de conduire, sécurité civile, etc...). Alors que les autres scrutins auront lieu sur 4 jours, celui-ci ne se déroulera que le 4 décembre. L'administration aurait voulu amoindrir la représentativité des syndicats de police qu'elle ne s'y serait pas prise autrement.

Le vote pour le comité technique ministériel se déroulera sur une seule journée : le 4 décembre uniquement.

Il faudra donc impérativement que nos collègues se mobilisent et votent en CTM le 4 décembre pour la liste FSMI conduite par Henri Martini, qui regroupe tous les syndicats Force Ouvrière du ministère de l'Intérieur.

Quel avenir pour le syndicalisme policier ?

Les attaques contre nos acquis vont se poursuivre et s'amplifier. Alors que pendant 30 ans la famille syndicale que nous représentons a conduit le policier vers plus de progrès social, nous risquons un catastrophique retour en arrière. Le policier n'est pas déconnecté de la société mais il exerce un métier atypique. D'autre part, la société moderne est profondément individualiste alors même que seule l'action collective peut nous permettre d'inverser le cours des choses.

Notre société est individualiste. Pourtant, seule l'action collective peut permettre d'inverser le cours des choses

S'il veut continuer à exister à hauteur de se qu'il représente aujourd'hui, le syndicalisme policier, tout en s'inscrivant dans une démarche confédérale, devra se positionner en syndicat de métier afin de défendre le nécessaire aspect catégoriel de notre profession atypique.
Il devra également lutter contre toutes tentatives politiques de récupération.
Il faudra enfin maintenir la flamme de la solidarité entre collègues. Mais le syndicalisme policier n'a d'avenir que si les policiers se reconnaissent en lui. Ça ne peut être le cas que s'il est capable de vraiment porter leur parole.

SEINE-MARITIME

Action en justice

L'avantage spécifique d'ancienneté (A.S.A) est mis en application dans la fonction publique depuis le 1er janvier 1995. Il s'agit d'une bonification d'ancienneté dans la prise des échelons pour les policiers travaillant dans des circonscriptions contenant des quartiers difficiles. Notre administration ne l'applique à ce jour que pour nos collègues parisiens et franciliens. Or, en Haute-Normandie, la quasi-totalité de nos circonscriptions comporte ce genre de quartiers !
Par ailleurs, cet A.S.A s'applique déjà pour d'autres fonctionnaires des finances publiques, de l'éducation nationale et même de la gendarmerie nationale travaillant sur les mêmes secteurs que nos collègues policiers !

Des recours ont été déposés contre le ministère de l'Intérieur

UNITÉ SGP POLICE - FO a été le fer de lance de l'action consistant à regrouper les policiers concernés pour demander une régularisation des A.S.A. Confronté à une demande de règlement à l'amiable, notre ministère de tutelle nous a opposé un silence méprisant. Pourtant, en ce qui concerne cette question de fond, le Conseil d'État s'est prononcé le 16 mars 2011, indiquant qu'il s'agissait d'une erreur de droit !
Au bureau UNITÉ SGP POLICE - FO 76 nous accompagnons l'ensemble des collègues concernés dans l'établissement de leur requête individuelle auprès du tribunal administratif. Nous avons mis deux cabinets d'avocats à leur disposition. Plus que jamais en Haute-Normandie nous clamons haut et fort : « STOP AU MÉPRIS » !

Frédéric Desguerre

Départemental 76

POLITIQUE SYNDICALE

Les 4 vérités

Trop c'est trop…
Se faire donner des leçons par un syndicat concurrent qui a passé 10 années à accompagner, valider les réformes et plébisciter le gouvernement en place, voilà qui devient grossier et insupportable !
Cette tentative désespérée d'Alliance de détourner les effets désastreux de ses signatures de protocoles qui seulement aujourd'hui sont à leur paroxysme dévastateur ! 10.000 effectifs perdus depuis 2008, effondrement des volumes d'avancement... tout ça pour faire plaisir à la ministre de l'époque!
La ficelle est trop grosse, mais qu'importe ! Un politique disait «plus c'est gros, plus ça passe».

Une vision radicalement différente

Pour nous, défendre les intérêts des policiers, des collègues, c'est les représenter face à l'Administration et face au gouvernement, quel qu'il soit. Nous étions 20.000 dans la rue en 2001. Depuis cette date, les décisions politiques successives ont nui aux intérêts de notre métier.
C'est la raison pour laquelle nous avons occupé la rue en 2003 pour la réforme des retraites, en 2004 contre la culture du résultat, en 2008 contre la RGPP, en 2009 et en 2013 pour défendre la corporation et reconnaître la dangerosité et la pénibilité du métier, mettre fin à ces primes aux objectifs, aux quotas.
Depuis 2012, nous nous mobilisons pour éviter les fermetures de commissariats. En 2014 aussi nous avons montré notre opposition à la politique pour dénoncer la stigmatisation et l'offensive contre la police !
Oui, quel que soit le gouvernement, nous étions dans la rue !
Alliance a passé des années sous label «la voix de son maître» et aujourd'hui voudrait faire oublier ce long épisode en inversant la situation et nous affubler ainsi de leur principal défaut.

Le fameux tutoiement...

Les grossières tentatives d'amalgame sur le code de déontologie illustrent l'amateurisme de ces pseudo-syndicalistes. Ils s'insurgent contre l'obligation de vouvoiement du nouveau code ! L'ancien code de déontologie interdisait le tutoiement, sans que cela les ait outre mesure inquiétés… Ces pleurnicheries constantes masquent le fait qu'ils sont inactifs : depuis 4 ans, qu'ont-ils fait, à part se plaindre et éditer des bandes dessinées ?

La question qui (les) fâche

Les tentatives maladroites d'amalgame visent à conditionner l'esprit des collègues à une approche politique de l'élection qui doit déterminer la représentativité syndicale. C'est tout de même prendre nos collègues pour des dupes et des naïfs !
Depuis bien longtemps, ils ont compris quand et par qui ils ont perdu gros lorsque la police nationale a commencé sa descente aux enfers. De la culture du résultat à la perte d'acquis majeurs en passant par la perte sèche de 10.000 effectifs... Tout part d'une simple signature d'Alliance en bas d'un document, en 2008. Aujourd'hui TOUT est lié… les rappels, décalages, conditions de travail. C'était bien là le nerf de la guerre : les effectifs. Pas de police opérationnelle et efficace sans effectifs. Pas de conditions de travail satisfaisantes, de déroulement de carrière, de promotion, de mobilité, de mutation sans effectifs.
Bien évidemment, sur ce sujet, notre concurrent est peu bavard, et c'est bien dommage ! Parce que le blabla, un peu ça va…
Mais à chaque fois, c'est toute la police qui assume leurs erreurs !

Didier Martinez

Régional Midi-Pyrénées

HAUTE-GARONNE

Une nouvelle ère : celle de la justice administrative

Les temps changent, la police se transforme et, avec elle, les syndicats de police sont obligés d'évoluer également. Durant toute une période de croissance économique, de nombreux syndicats de police se sont contentés d'un rôle de machine d'aide à la mutation et à l'avancement. Cette période est révolue. En 2014, la machine est enrayée. Dans leur ensemble, les organisations syndicales policières se retrouvent inaptes à répondre aux besoins réels de leurs adhérents : défendre leurs conditions de travail, les protéger face à une hiérarchie prédatrice, jamais rassasiée de primes.

Seule organisation a avoir anticipé ce changement d'époque, UNITÉ SGP POLICE - FO peut se targuer d'être à la pointe. Déjà, parce que nous avons toujours été actifs dans la défense des collègues, y compris en période faste. D'autre part, parce que notre organisation est composée de policiers compétents et visionnaires, avec de bonnes compétences en judiciaire. Suffisamment pour comprendre, en tous cas, que pour obtenir gain de cause face à l'administration, l'avenir se situe dans les cours des tribunaux administratifs. En la matière, notre efficacité a déjà été démontrée maintes fois.

L'art et la manière

Il ne s'agit pas d'engager des procédures à la légère auprès du tribunal administratif ou du Conseil d'État, bien au contraire ! Il est opportun de déterminer préalablement si les conditions sont réunies pour réellement aboutir et vérifier que les critères de recevabilité soient remplis. Ce point est important à relever. A trop vouloir nous copier, sans pour autant s'intéresser à ce domaine pointu, des organisations concurrentes ont placé des collègues dans des situations périlleuses, en tous cas ici en Midi-Pyrénées. Citons notamment les prétendus recours comme «solution miracle» après des CAPI, ou des tentatives maladroites de conditionnement des esprits sur l'ASA Province il y a un an... alors que les derniers développements nous permettent aujourd'hui de concrètement relancer ce recours datant de fin mars 2014 !

Le cas de l'ASA

Le bon choix au bon moment, avec la bonne méthode. C'est là notre marque de fabrique : ASA 2002, recours arrêt Griesmard, recours inversion de carrière, à présent recours ASA Province. L'initiative est particulièrement appréciée et nombreux sont les collègues à s'intéresser à cette nouvelle approche. Déjà, ceux qui avaient bénéficié d'une prise en considération de leur requête en 2002 n'ont pas oublié qu'ils ont été rétablis dans leurs droits de manière sonnante et trébuchante, avec un réajustement de leur antériorité d'échelons !
C'est un grand espoir de juste reconnaissance pour les fonctionnaires affectés sur des sites comme Toulouse qui ne disposent ni d'indemnité de résidence, encore moins de spécification «zone difficile», ni ne bénéficient de la NBI Ville.

Notre équipe départementale réserve à tous le meilleur accueil et assure des prestations de qualité à ces collègues qui font confiance à notre expérience et notre détermination pour assurer et garantir au quotidien la défense de leurs intérêts. Avoir compris que l'on rentre dans une nouvelle ère juridique, c'est une chose. Avoir les compétences pour s'y faire une place en est une autre.
Dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres, faites confiance à UNITÉ SGP POLICE - FO.

Christophe Marin

Départemental 31

Quand les dinosaures du syndicalisme comprirent qu'une nouvelle ère débutait, il était déjà trop tard...

ILLE-ET-VILAINE

Il est temps d'aller aux résultats

Tous les quatre ans sont organisées des élections professionnelles. Les policiers sont appelés aux urnes pour élire leur syndicat.
Quatre ans, cela laisse du temps pour mener à bien des projets.
A quelques semaines des élections professionnelles, nous avons le plaisir de dresser notre bilan en Ille-et-Vilaine :

• **modification du cycle 4x2**, qui était prévu par l'administration à la SPAF de St-Malo par le cycle en 3x3 amélioré. Le DZPAF nous a suivi sur cette demande.

• **obtention d'effectifs supplémentaires**. Lors de la reprise du CRA aux gendarmes, nous avions sollicité lors des CHSCT et CT, des effectifs complémentaires auprès du préfet Cadot, qui, quelques semaines plus tard, renforçait cette structure par des ADS.

• **temps de pause plus court, départ plus tôt.** Après négociations, le directeur zonal de la PAF Ouest nous accordait une pause méridienne plus courte le midi, pour un départ le soir à 18h au lieu de 18h30.

• **projet de changement de cycles.** À la DDSP 35, lors de la reprise de la circonscription de Cesson-Sévigné, vous collègues, vous nous demandiez de changer vos cycles de travail. Les collègues nantais, de leur côté, faisaient de même pour un commissariat de leur secteur. Nous avons initié un débat national sur les cycles de travail.

• **mission Oberthur.** Dernièrement, nous demandions du matériel adapté à la mission Oberthur au dernier CHSCT. L'administration nous suit sur cette revendication.

• **nouveau commissariat.** À Saint-Malo, nous avons appuyé la création d'un nouveau commissariat, construit depuis. L'administration comptait imposer des antennes SFR sur le toit de ce nouveau commissariat. Nous seuls avons refusé cette installation, qui aurait nui à la santé des policiers.

• **mobilisation contre les fermetures de service.** A Fougères, lorsque certains agitent le chiffon rouge avec la possibilité de fermeture de ce commissariat, nous saisissions une nouvelle fois le préfet de l'époque, M. Cadot, qui nous répondait au CT que le commissariat ne fermerait pas.
Tous ces propos sont vérifiables sur les PV des CT ou CHSCT mis en ligne sur le site de la DDSP 35.

• **sauvetage du restaurant administratif AITA** conjointement avec l'ANAS 35. Nous étions les premiers à écrire au préfet Cadot pour dénoncer, il y a quelques années, la disparation de l'association, mais surtout l'absence des trois administrations dans la gestion de ce site : ministère de l'Intérieur, ministère de la Justice et de l'agence régionale de la santé.

• **sauvetage du bar de l'amicale** à la DDSP 35, par l'envoi d'un courrier au préfet Cadot, qui demandait au DDSP de l'époque, M. Meric, que ce lieu de convivialité survive au moins le matin.

• également via FO, la **sauvegarde du site SILAE**, pour les logements sociaux sur le département, qui permet aux nouveaux arrivants d'obtenir un domicile.

Ce sont là quelques éléments qui ont émaillé notre activité syndicale à vos côtés. Bien entendu, la liste est loin d'être exhaustive. Lors de la venue du DCSP, nous avions revendiqué que les collègues présents lors de l'Armada de Rouen bénéficient de la prime au mérite. Sur la situation, le DDSP 35 nous a suivi en leurs donnant la prime individuelle. A l'instar de ce fait concret, de nombreux dossiers sont en cours. De même, ce bilan ne tient pas compte des nombreuses manifestations sur les retraites, la RGPP, les conditions de travail déplorables. Il ne rend pas compte non plus de notre présence constante lors des différentes commissions (CAPI, CHSCT, CT, commission de réforme...), ainsi que de notre investissement sans faille sur de nombreux dossiers individuels. L'équipe départementale se bat pour la défense de vos intérêts.

Stéphane Chabot

Départemental 35

CHARENTE

Piqure de rappel à la principauté de Cognac

Chacun sait, pour l'avoir souvent entendu de sa hiérarchie, qu'il y a le règlement et son interprétation. Ce sont deux choses différentes.
A Cognac cet adage à pris la forme d'une note de service d'anthologie. Il est fait mention de l'obligation des fonctionnaires d'effectuer une visite de reprise après un arrêt maladie supérieur à quinze jours.
Cette note censée s'appuyer sur des instructions officielles imposait aux agents, pour leur reprise d'activité, de prendre l'initiative du rendez-vous et de consulter le médecin de l'administration *avant* la fin de leur arrêt de travail... alors que les textes prévoient le contraire !
Afin de rétablir les droits des agents, la section locale d'UNITE SGP POLICE - FO a saisi le médecin chef de la police nationale.

Sa réponse est claire et ne laisse place à aucune interprétation malheureuse :
« Le fonctionnaire totalisant 15 jours d'arrêt de maladie ordinaire ou cumulativement au cours des 12 mois consécutifs doit effectivement se présenter devant le médecin de police territorialement compétent afin de vérifier son aptitude à la reprise de ses fonctions. Le certificat de reprise ne peut être établi qu'après la fin de l'arrêt de travail dans les huit jours qui suivent et à l'initiative de la hiérarchie» (c'est nous qui soulignons).

Le certificat de reprise des fonctions ne peut être établi qu'*après* la fin de l'arrêt de travail !

La réponse, immédiatement portée à la connaissance du chef de service, laissait présumer qu'il rédigerait une nouvelle note à l'intention des agents.
Pas du tout !

Cela doit être trop désobligeant -voire déshonorant- que de devoir avouer sa propre faute, sa propre incompréhension des textes.

Le bureau départemental UNITE SGP POLICE - FO du 16 demande à ce chef de service de laisser son amour-propre de côté et de gérer son personnel tel que le règlement le lui impose. La sauce locale laisse penser que le commissariat de Cognac réside dans une lointaine principauté régie par un règlement particulier, rédigé par son chef.

Franck Lequet

Régional Poitou-Charentes

CONDITIONS DE TRAVAIL

Herblay : l'effet bénéfique des 17 d'or

L'idée de filer des médailles aux commissariats les plus délabrés vient du Val d'Oise. Depuis leur création, ces trophées satiriques ont permis de faire réagir l'opinion publique, et donc d'obtenir des travaux de rénovation tant attendus.
Le dernier commissariat à en avoir bénéficié est celui d'Herblay. Son panneau électrique hors d'âge était un danger réel pour l'ensemble du bâtiment. Après notre reportage, la mairie a fait procéder à des travaux de remplacement, pour installer du matériel neuf, aux normes. Bien entendu, cela ne résout pas tous les problèmes de ce commissariat. La mairie s'est engagé à effectuer d'autres travaux de rénovation, et nous resterons vigilants à ce sujet.
En dépit des restrictions budgétaires, notre organisation syndicale reste fidèle à ses engagements. Nous nous battons sur tous les fronts pour la sécurité de nos collègues. Herblay n'est pas une fin en soi ; c'est une étape de plus dans notre parcours pour l'amélioration des conditions de travail.

Frédéric Jung

Départemental 95

En haut : le boîtier électrique avant notre intervention. A droite : la mairie l'a remplacé par un neuf.

La première

web radio police

WEB RADIO UNITÉ SGP POLICE FORCE OUVRIÈRE

Du son, des news

Disponible via le site www.unitesgppolice.fr ainsi que sur

iOS

COUP DE GUEULE

Le véritable effort du Tour de France

Je n'ai rien contre le sport cycliste.
Mais quand nous sommes en plein mois de juillet, avec les départs en vacances des collègues, sans compter les éventuels renforts saisonniers, nous nous retrouvons juste assez pour faire tourner le service. Vient se greffer le Tour de France, un certain nombre de publicitaires et surtout une grosse entreprise avec des gros sous qui juge que le peu de fonctionnaires de police ou gendarmerie qui restent sur le terrain doivent bloquer des rues, interdire aux gens de rentrer ou sortir de chez eux. Tout ça pour qu'un certain nombre de coureurs cyclistes puissent passer par cette rue à un moment donné. Qu'est devenue la liberté d'aller et de venir ?

Ce n'est pas tout. Les fonctionnaires doivent encore rester sur une partie du parcours après le passage de la caravane, puis des coureurs et encore de la caravane... pour attendre le retour du staff du Tour, parce que ces derniers doivent se rendre à leur hôtel ou lieu d'hébergement.

Et quoi de mieux qu'un fonctionnaire de police ou gendarmerie pour leur faciliter le passage jusqu'au lieu de repos ? Finalement, nous pourrions croire que c'est un dispositif digne d'une visite d'un chef d'État, le RAID et la CRS 1 en moins. Et pourtant, on fait le travail.
Alors, si on peut faire tourner le service général avec le Tour de France qui ponctionne un certain nombre de collègues, pourquoi ne pas permettre au même nombre de collègues de pouvoir poser des jours de repos durant juillet-août, puisqu'on a réussi à fonctionner sans eux durant le Tour ?

Un lecteur d'Isère (38)

MEURTHE-ET-MOSELLE

Et le maillot jaune revient à…

En prévision du dispositif prévu pour le passage du Tour de France à Toul et Nancy, nous avons fait notre tournée d'inspection. Surprise ! Au niveau logistique, rien n'était prévu pour les policiers engagés sur le terrain : pas de distribution d'eau fraîche, pas de repas ! Nous avons aussitôt saisi le directeur départemental adjoint, pour revendiquer une prise en compte de ces besoins essentiels durant toute la durée de la mission. Très réceptif, il en a fait chiffrer le coût puis transmis le dossier, qui a été validé. Fidèles à nos valeurs, nous ne nous sommes pas contentés de montrer du doigt les problèmes, nous avons également participé à leur résolution. Ainsi, nous avons pris l'initiative de contacter le président du *comité des oeuvres sociales et de l'espace de restauration* (COSER). Ce dernier a accepté de participer financièrement à l'opération. Au total, ce sont plus de 500 paniers repas qui ont été distribués. Le maillot jaune du syndicalisme revient une fois de plus aux délégués UNITÉ SGP POLICE - FO, décidément bien seuls à s'intéresser aux conditions de travail.

Abdel Nahass

Départemental 54

Laurent Bessin

Départemental adjoint 54

AIN

Dérives

L'Hôtel de Police de Bourg-en-Bresse (01) a un directeur auquel sont rattachés bon nombre d'officiers. Nous avons dénoncé plus d'une dérive, notamment dans les «rapports privés» que certains de ces officiers entretenaient ou avaient entretenu avec des effectifs féminins du CEA du même service. Amalgames entre vie privée et vie professionnelle + règlements de comptes sur les réseaux sociaux + sms assassins = état d'esprit malsain et déstabilisation du fonctionnement du commissariat.

Nous avons longtemps espéré une prise de position énergique de la DDSP, mais rien n'est venu. Après audience dans le bureau de la direction par UNITÉ SGP POLICE - FO 01, malgré des explications sans concessions, nous n'avons pas été entendus, puisque les faits se sont reproduits.
Nous n'avions pas pour but de nous immiscer dans la vie privée de nos chers gradés. Nous n'avions pas pour ambition de nous faire juges de qui que ce soit et définir qui a tort et qui a raison. Cette disposition ne relève pas de nos compétences. Le bureau UNITÉ SGP POLICE - FO de l'Ain tenait juste à un retour de sérénité dans ce service qui en a bien besoin...
Les faits ont été dénoncés par tract. Il était certes incisif mais nettement moins que le dialogue que nous avions employé dans le bureau du Directeur. Peu de temps après, une membre de notre bureau syndical a été l'objet d'insultes par un gradé concerné, via un téléphone portable de la boîte, du simple fait de notre prise de position syndicale. Nous restons malgré tout déterminés à mettre bon ordre dans ce désordre.

Max Enjolras

Départemental 01

L'accès aux documents publics PAR LA CADA

La CADA est une aide précieuse à la transparence des documents publics. Mais qu'est-ce, au juste, que la CADA ? Comment la saisir ? Pour quel effet ? Toutes les réponses à ces questions par ceux qui l'ont saisie : les délégués de la CRS 18.

La commission d'accès aux documents administratifs (CADA) est une autorité administrative indépendante et consultative chargée de veiller à la liberté d'accès aux documents administratifs. Sa composition garantit son indépendance.
Elle se définit par la *loi du 17 juillet 1978 sur l'accès des documents administratifs* et le loi du *12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leur relation avec l'administration*.
La saisine de la CADA est simple et gratuite ; elle ne nécessite pas l'intervention d'un avocat. Par contre, vous devez vous assurer que c'est bien l'autorité compétente pour vous aider et fournir des informations nécessaires à l'ouverture d'un dossier.

Devant un refus de communication d'un document administratif, une simple lettre suffit pour saisir la CADA. Elle met également à votre disposition un formulaire de saisine en ligne sur son site.
La CADA ne délivre pas de document, elle ne fait qu'émettre un avis sur le caractère communicable ou non de ce document.
Plusieurs documents en sont exclus de droit : les documents judiciaires et d'état civil ; les documents liés au secret médical, commercial ou industriel ; les documents protégés par la loi (courriers ou PV ministériels par exemple) ; les documents liés à la vie privée.

La première démarche dans nos formations a été initiée par les délégués locaux de la CRS 18, Yann Pissard et Maxence Letalon, auxquels il aura fallu plus de 3 ans pour parvenir à leurs fins.
Ces derniers, après un compte-rendu à l'attention de leur hiérarchie, s'étaient vu essuyer un refus concernant la transmission de diverses factures, rapports d'audits et moraux au sein de leur unité, ainsi que de pièces comptables.
La CADA fut donc saisie et donna un avis favorable à cette transmission qui ne fut qu'en partie honorée par le commandant de la CRS 18. Attention, il est indispensable, comme dans leur cas, de détailler l'ensemble des pièces que vous réclamez, car le travail d'analyse de cet organisme s'avère être minutieux. Une relance de la commission a été engagée pour le reste des documents suivi d'une requête en juillet 2011 près le tribunal administratif de Poitiers. Car, malgré un avis favorable de sa part, la CADA ne peut enjoindre l'administration à fournir ces derniers, contrairement aux instances juridiques.
Dans tous les cas, le magistrat s'appuiera sur « l'étude CADA » pour statuer et rend plus que souvent une décision en adéquation avec celle-ci. Ainsi, l'ordonnance du 20 mars 2014 octroie à nos collègues de la CRS 18 la quasi-totalité des pièces réclamées. Ils vont donc pouvoir en vérifier le contenu.
Il est préférable que cette procédure soit effectuée à titre personnel en tant qu'administré, comme le prévoit la commission, même si le but est de servir un intérêt syndical ou d'un autre organisme.
Dans de nombreux cas, l'administration, qui est destinataire tout comme vous, de cet avis, vous fournira les justificatifs réclamés afin d'éviter d'y être contrainte par un tribunal. D'où l'intérêt d'attendre tout de même une réponse, positive ou non, de votre hiérarchie ou d'attendre un délai raisonnable en cas de non-réponse avant de déposer une requête.
En conclusion, grâce à ce nouvel instrument, vous pouvez être le garant de la transparence dans votre compagnie.
A consommer sans modération.

Le bureau zonal CRS sud-ouest

Mode d'emploi

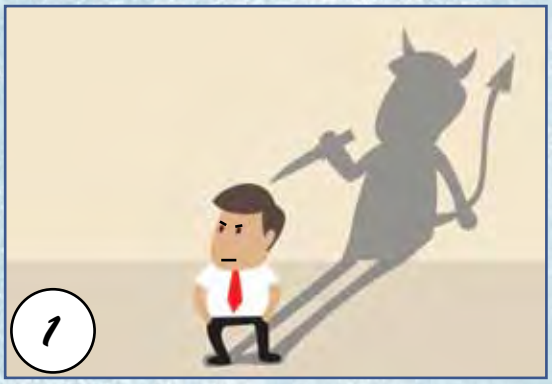

Vous demandez un document administratif vous concernant, et auquel vous avez droit, mais un reponsable s'y oppose.
Ou alors, quelqu'un de votre hiérarchie use manifestement de sa position pour ses intérêts personnels. Vacances avec le véhicule de service, soupçons de détournement d'argent sur des achats pour le service...etc. Il vous faut des preuves.

Toute personne a le droit de demander, sans se justifier, la communication d'un document administratif ne mettant personne en cause (factures, comptabilité, justificatifs...)
1) Vous pouvez donc écrire afin de demander des documents à l'autorité qui les détient. Pour cela, il faut bien identifier le ou les documents souhaités.
2) Précisez les modalités de communication (consultation gratuite sur place, copie papier, envoi par mail...) ; attention cependant, les copies sont à votre charge (tarif maximum de 0,18€ la page, 2,75€ le CD-rom).
3) L'administration a un mois pour répondre. Passé ce délai, le silence est considéré comme un refus de communiquer. S'il s'agit d'un dossier médical de moins de cinq ans, le délai est de 8 jours ; il est de 2 mois si le dossier a plus de cinq ans.

L'administration ne vous a pas répondu dans les délais impartis ? Il est temps de saisir la CADA.
1) Cette démarche est gratuite et n'exige pas de formalisme particulier.
2) Il faut simplement veiller à fournir les informations nécessaires à l'ouverture d'un dossier, notamment en apportant la preuve d'une demande de communication de documents à l'administration.
3) Ne reste plus qu'à attendre l'avis de la CADA.

La CADA vous donne raison, et pourtant l'administration refuse toujours effrontément de vous communiquer les documents ? Rassurez-vous, ce n'est plus qu'une formalité.
Il suffit de porter l'affaire devant Dame Justice, via le tribunal administratif.
Avec l'avis de la CADA, le procès ne sera qu'une chambre d'enregistrement visant à condamner l'administration et la contraindre à obtempérer. Voilà, vous obtenez les documents que vous recherchiez !

où la police

Le manque d'effectifs rend l'exercice de notre métier extrêmement compliqué. Les départements de Petite-Couronne agonisent. Même Paris, qui a longtemps bénéficié de moyens conséquents, en fait les frais. Mais quelle est la cause de cette situation ?

La révision générale des politiques publiques (RGPP) officialisée dans la police nationale avec la signature d'un protocole par Alliance a diminué le corps d'encadrement et d'application de plus de 2000 policiers sur le SGAP de Paris.
Le 14 octobre 2008, cette bombe nucléaire a explosé avec la bénédiction du «syndicat maison». Six ans plus tard, nous en subissons plus que jamais les retombées toxiques. A Paris, les BDEP sont complètement dépouillées en effectifs, mais le nombre de dossiers à traiter est toujours plus important. Les BPSP sont réduites à peau de chagrin.
La DOPC est une direction à l'agonie qui survit tant bien que mal, vidée d'une grande partie de ses effectifs. Les compagnies d'intervention à 4 sections n'existent plus, mais subissent toujours autant de décalages et de rappels sans parler des reports de repos. L'UGP et la CGE ont toujours autant de points à garder, avec toujours moins de personnel.

Le constat de cette politique, au nom des sacro-saintes économies budgétaires, est encore à ce jour accablant. Si Paris connaît un bouleversement sans précédent, les départements de Petite-Couronne sont rendus particulièrement vulnérables par l'onde de choc qui a été produite. Les commissariats sont à l'agonie; les brigades de roulement sont réduites à un effectif strict minimum. Les unités d'appui sont réduites voire dissoutes dans certaines circonscriptions. Le moindre policier malade entraîne quasi-systématiquement le rappel d'un autre policier en congé. Cette organisation n'est plus tenable !

Faute d'effectifs, l'admnistration préfère mutualiser, officiellement afin d'éviter les risques pour nos collègues. En réalité, là aussi nous sommes dans la droite lignée de l'accord signé en catimini six ans plus tôt. Les policiers sont pris en otage entre deux maux : accepter cette mutualisation forcée, non souhaitée, ou refuser de jouer le jeu et être accusés de sacrifier la sécurité des collègues.
Si le protocole 2008 n'avait pas été signé, nous n'en serions pas là ! La responsabilité du syndicat Alliance est immense dans cette bérézina. Le pire est que, malgré les évidences et la signature de leur secrétaire général Jean-Claude Delage en bas de ce document maudit, ces derniers persistent à nier leur implication. Ils mettent en avant les quelques euros que cela a rapporté sur la fiche de paye ! Qu'en est-il de la pénibilité accrue, des rappels incessants, des blocages de mutations et d'avancement qui en découlent ? Ils crient au scandale et veulent faire croire que la situation actuelle est de la faute des autres ! On comprend qu'ils mettent autant d'effort à brouiller les pistes : porter la responsabilité d'un tel fiasco est particulièrement lourd.

Face à cette crise, UNITE SGP POLICE - FO est le seul syndicat à organiser les secours. Nous nous sommes servis de notre position de syndicat majoritaire pour réparer en partie les dégâts causés sur les effectifs : le recrutement national de gardiens de la paix, à hauteur de 2650 postes que nous avons demandé pour la session de septembre 2014 a été validé par l'Administration. Il faudra du temps pour revenir à une situation numérique acceptable en région parisienne. Pour cela, le vote UNITÉ SGP POLICE - FO sur le SGAP de Paris est vital.

Le bureau régional SGAP de Paris

a explosé !

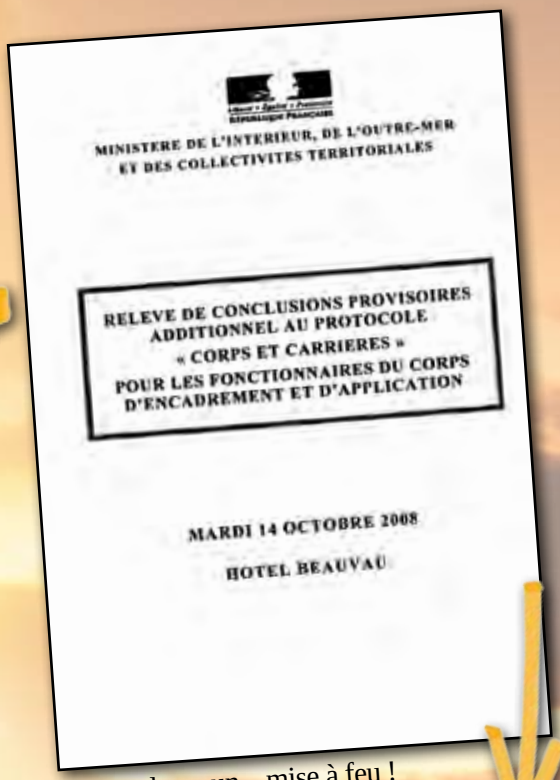

MINISTERE DE L'INTERIEUR, DE L'OUTRE-MER
ET DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

RELEVE DE CONCLUSIONS PROVISOIRES
ADDITIONNEL AU PROTOCOLE
« CORPS ET CARRIERES »
POUR LES FONCTIONNAIRES DU CORPS
D'ENCADREMENT ET D'APPLICATION

MARDI 14 OCTOBRE 2008

HOTEL BEAUVAU

Trois, deux, un... mise à feu !

Tableau n° 1 : Evolution prévisionnelle des plafonds d'emplois du corps d'encadrement et d'application et des adjoints de sécurité 2009-2011 (en équivalent temps plein travaillé – ETPT)

Corps	Plafond 2008	Plafond 2009	Plafond 2010	plafond 2011	Plafond 2012
CEA	105 374	103 928	102 350	100 630	100 384
ADS	10 813	9 893	10 419	10 945	11 471
CEA + ADS	116 187	113 821	112 769	111 775	111 855

Un tableau qui prévoit la baisse d'effectifs d'année en année. On ne saurait faire plus clair : dès le début, les dégâts étaient connus.

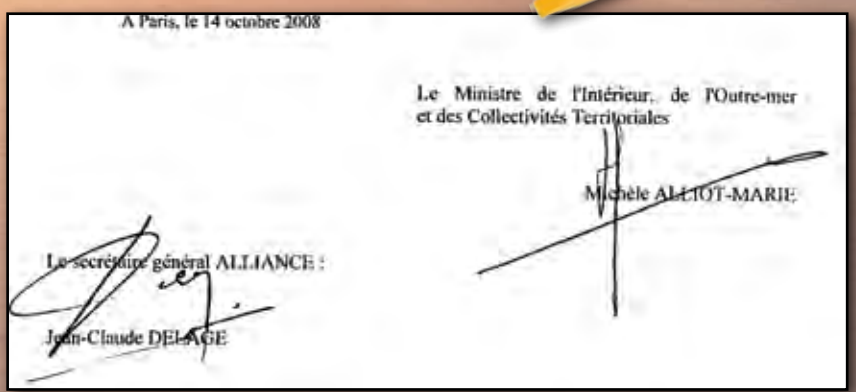

A Paris, le 14 octobre 2008

Le Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer
et des Collectivités Territoriales

Michèle ALLIOT-MARIE

Le secrétaire général ALLIANCE :

Jean-Claude DELAGE

Deux personnes ont appuyé sur le bouton.
L'une est le ministre de l'époque.
L'autre est Alliance.

Devine qui vient dîner mercredi !

le grand banquet

Dans
chaque numéro
d'ActuPolice, nous
organisons notre «dîner du
mercredi», auquel sont conviés ceux
qui apportent leur touche de folie à la
police nationale. S'est posé un problème
sérieux : notre table était trop petite ! Il
fallait s'y attendre... la bêtise est une énergie
inépuisable. Du coup, nous avons été débordés
par le nombre d'anecdotes. Dans ce numéro,
nous avons donc exceptionnellement agrandi
notre capacité d'accueil, et élargi notre
champ d'action aux décisions stupides et
aux dépenses insensées.
Prenez place pour ce grand
banquet, ça va refroidir.

La nuit, même l'incompétence est grise

Grâce à certains de ses commissaires, le service de nuit du Val-de-Marne (94) fait régulièrement parler de lui.
Ce soir, nous avons le plaisir d'en convier deux. Des valeurs sûres. Le premier à un sens tactique très prononcé. Un soir, alors que la BAC montait un dispo, il est allé, en tenue, retirer de l'argent à un DAB… sous le domicile d'un suspect armé.

J'adore quand un plan se déroule sans accroc.

Pour faire bonne mesure, une fois suivante, il a fait preuve de plus de zèle. Trop même. Alors, lors d'un pétage de porte, il s'est précipité sur l'individu à interpeller… et il s'est fait taser par les vrais primo-intervenants, restés derrière.

Notre deuxième invité est lui aussi un perfectionniste. Un jour, il a interpellé un individu pour une infraction routière ; il le fait s'assoir sur la banquette arrière, mais juge certainement les places arrières indignes d'un haut gradé, et va s'installer à la place du chef de bord. Problème, il a oublié de verrouiller les portières. L'individu s'est donc enfui, très simplement, sans chichi.
Enfin bon, de la part de quelqu'un qui pense qu' «un petit coup de bombe en spray» suffit pour transporter un malade de la galle, on peut forcément s'attendre à des perles, non ?

Vivacité d'esprit

Au fond du garage de ce commissariat se cachent deux scooters police devenus inutiles. Saurez-vous les trouver ?

«Diriger, c'est prévoir», dit un dicton. Le problème, c'est que vu d'ici, on a parfois du mal à s'en rendre compte.
Prenez le cas des scooters 125 cm^3 qui ont été livrés à la pelle dans les commissariats, il y a quelques années ; des Peugeot Vivacity.
Avant, avec deux ans de permis B, n'importe quel policier pouvait les conduire. Mais ça, c'était avant.

- A ce qui paraît, diriger, c'est prévoir.
- Bah oui, on a prévu.
- Ah bon, quoi ?
- Des excuses pour expliquer qu'on n'a rien vu venir !
- Mwahahaha (en choeur)

Pour se mettre en conformité avec l'europe, ce privilège a été aboli. Désormais, sans le permis A, il faut justifier de 7 heures de formation. La seule exception, c'est si l'on disposait soi-même d'un 125 cm^3 avant 2011, assuré à son nom, bien entendu. Et cela concerne, dans la police, relativement peu de monde. Les Vivacity prennent donc la poussière dans les garages. On peut toujours espérer que des moyens seront débloqués pour faire passer des habilitations… mais il est plus réaliste de penser que d'ici là, les batteries seront complètement déchargées !

On a de la concurrence

Tout le monde parle de drones en ce moment. En France, dans ce domaine, nous sommes à la pointe de l'innovation. Cocorico !
Nous disposons du premier drone humain, et c'est un commissaire ! Bon, c'est juste un prototype pour l'instant, mais il donne des résultats suprenants. Pendant quatre ans, il a survolé le CSP Dijon. Oui, juste survolé. Vous le voyez, il vous voit, ça s'arrête là.
Vous nous trouvez durs ? Moins que sa propre hiérarchie, qu'on soupçonne d'avoir créé sa propre version du dîner du mercredi, sans doute pour tester des hypothèses.
Ainsi, il a été demandé au commisaire-prototype de rendre compte pour un véhicule de patrouille de son service… verbalisé à Lille ! Pour rappel, Dijon-Lille = 500 km. N'importe qui verrait venir la peau de banane de loin. N'importe qui aurait vérifié la MCI puis renvoyé un message, en expliquant sobrement qu'il y a erreur.
Hé bien lui, non ! Il s'est fendu d'un soit-transmis au chef d'unité, lui demandant de rendre-compte d'une mission à Lille… pour de la police-secours. Plus transparent, tu disparais.

Sérieusement ?

Récemment, le drone s'est déplacé vers Strasbourg. Nos collègues pourront le croiser, de temps en temps.

Ajaccio, vu d'ici...

Les reponsables de la police sont formels. Ils sont montés tout en haut de leur bâtiment, ont regardé au loin… le verdict est sans appel: l'horizon est plat.

Mazette ! C'est pourtant vrai !

Forcément, cette révélation les fait douter de la bonne foi des policiers corses, qui réclament un 4X4 en véhicule de service.
Pourquoi diantre en auraient-ils besoin, puisque le reste de la France est tout plat ?
Et puis, Ajaccio, c'est bien une métropole à ce qu'on sait ! Donc, pas de 4X4.
C'est ainsi que, depuis des années, notre administration préfère payer pour les réparations faramineuses dues à l'utilisation de berlines qui roulent -missions de police obligent- sur les chemins escarpés de la Corse. Petite métropole plate, comme tout le monde le sait.

L'I.D.D.O. du village

Là, on vous l'avoue, on est tiraillés.
Cette rubrique n'a jamais eu pour vocation de tacler la concurrence syndicale. Malgré tout, si l'on reste fidèles à sa mission première -un dîner… mercredi soir… faut être plus clair ?- on ne peut pas passer à côté du dernier né des studios Alliance : le projet I.D.D.O. pour les CRS.
Rembobinage rapide : après plusieurs décennies d'existence, Alliance se rend compte que les CRS font partie de la police nationale. Ils se dépêchent, en grandes pompes, de créer une section dédiée dans leur organe national. Mais comment briller, après autant d'absence ?
Il faut un projet, avec un nom stylé, tant pis si personne n'y comprend rien. Ils pondent donc un document technico-technique. Tiens, prends des termes compliqués plein ta gueule !
Pourtant, quand on prend le temps de tout lire et tout comprendre, on se rend compte que cela a autant de profondeur que les dialogues d'une vieille série de science-fiction.

- Capitaine, nous entrons dans une hyperstase spatio-temporelle !
- Activez les propulseurs ioniques et déployez le générateur d'ondes alpha.

Que reste-t-il, traduit dans le langage courant ? Une tentative hésitante, qui oscille entre maladresse et médiocrité. Si elle était mise en application telle quelle, les CRS seraient payés, en déplacement, 17€ /jour de plus, mais un jour sur deux… Moins que le RSA ! Par contre, en échange, il faudrait fournir une astreinte permanente ! Oui, interdiction de sortir du cantonnement en dehors des heures de travail ! Chez Alliance rien n'est gratuit pour le collègue et tout est bénef' pour l'administration.
En outre, l'IJAT serait indexée sur le coût de la vie. A la hausse, personne ne s'en plaindrait, mais à la baisse, c'est moins sûr ! Nous avons analysé tout cela dans le dernier ActuCRS. En réponse, Alliance nous a adressé un tract enragé qui nous insulte de tout… mais ne dément pas notre analyse ! Cette agressivité bête et méchante donne un passe VIP à notre table.

Qu'est-ce c'est ?

a) je sais pas !
b) une grue police
c) une machine à rouler des pelles

Réponse : lire «vroum vroum»

Vroum vroum (50.000€)

Nombreux sont ceux qui collectionnent les petites voitures de police. Mais si ! vous savez, les modèles de quelques centimètres à peine, en métal, qu'on expose après dans une vitrine dédiée. Hé bien ça, c'est quand on fait partie du bas peuple ! Quand on tient le haut du pavé, on passe à la vitesse supérieure…

La démonstration nous est faite avec le DDSP du Nord, qui s'est carrément fait plaisir en acquérant une pièce rare : une grue police. Ça existe ? Bah oui, puisqu'il en a une ! Si vous ne nous croyez pas, allez voir dans la cour de l'hôtel de police de Lille. Vous ne pouvez pas la manquer, elle n'en bouge pas.

Plus un homme grandit, plus ses jouets sont chers.
- faux proverbe chinois

Pour justifier sa dépense de 50.000 euros, il a expliqué en CHSCT que cette grue serait un outil dissuasif sur le stockage des ferrailles par les populations nomades.
Hé bien non, loupé !
Les nomades concernés qui passent devant l'hôtel de police et voient la grue ne se rangent toujours pas du vol de ferraille…

Interdit d'être désespéré !

Mettons-nous tout de suite au point. Le sujet est sérieux, nous allons donc le traiter comme tel. Vous n'êtes pas sans savoir que deux de nos collègues ont commis l'irréparable courant septembre dans le Val d'Oise.
Nous en profitons pour leur adresser une pensée, à eux, leur famille et leurs collègues. Nous n'avons pas guéri de notre tristesse.
Si cette anecdote figure dans ce reportage, c'est avant tout pour le traitement exceptionnel qui a été apporté et qui mérite toute sa place ici.
Pour prévenir de nouveaux suicides par arme de service au domicile… la DDSP a, par note de service, interdit aux fonctionnaires du département de rentrer chez eux avec leur arme de service ! Motif invoqué : éviter tout risque de mimétisme. On a promis de rester sérieux, alors nous vous laissons juges des compétences en psychologie déployées dans cette affaire. Le summum a été atteint lorsque des policiers ont dû expliquer par rapport pourquoi ils refusaient d'obéir à une consigne illégale, puisque contraire aux règles d'emploi.
Notre syndicat a combattu cette règle abherrante, qui a depuis été supprimée.
Il est surtout incroyable que la seule solution proposée pour faire face à un problème si grave soit à nouveau une mesure restrictive ! Sanctionner le désespoir pour le combattre… une innovation du corps de *conception* et de *direction* (à prononcer sans s'étouffer).

Du pétrole mais pas d'idées

Le cheval de bataille de notre génération, ça n'aura échappé à personne, c'est la diminution des coûts de fonctionnement.
Le carburant n'y fait pas exception.
C'est sans doute la raison pour laquelle de nombreux policiers sont volontairement désignés d'office pour participer à un stage d'éco-conduite. Rien à dire sur le stage en lui-même; en revanche, les décisions qui l'entourent relèvent d'un non-sens maladif.

Centralisation oblige, les lieux de stage sont peu nombreux. Ainsi, quand on travaille sur Rennes par exemple, il faut se rendre à Oissel, soit plus de 300 km (donc plus de 600 aller-retour) à faire avec un véhicule de service, pour apprendre à économiser le carburant.
Économiser dans quel cadre d'ailleurs ? Sur des interventions de police, tâche éminemment régalienne ? On s'étonne de ne pas trouver d'autres stages de ce genre de catalogue.
Voici notre proposition : stage de sensibilisation *« un véhicule de service n'est pas un véhicule de fonction »*, adressé aux officiers et commissaires qui utilisent le véhicule de service pour rentrer chez eux le midi et le soir.
Et là, il y a des économies de carburant substantielles à réaliser !

Méthode de prévention contre les dangers du terrain

L'anecdote remonte a il y a trois ans, mais elle est tellement chargée de poésie que nous n'avons pas résisté. Si notre dîner a été instauré, c'est aussi pour ce type de perle.
Plantons le décor : il y a trois ans, donc, dans l'Ain (01), ça chicore très fort à la fête foraine de la Saint-Martin. Les forains et les habitants, en unités constituées, se mettent sur la tronche. Les gendarmes viennent en renfort. La rixe vire à la fusillade. Une quinzaine de coups de feu sont tirés ! Une cartouche finit sa trajectoire dans le casque MO d'un collègue !
Aussitôt, le DDSP est contacté en personne par l'OPJ, qui n'est autre que le délégué local UNITÉ SGP POLICE - FO de la CSP de Bourg-en-Bresse. Ce dernier l'avise des faits.
Le DDSP demande à parler au lieutenant-colonel des gendarmes. Le pandore lui confirme que oui, ici, sur le terrain, ça tire à balles réelles. Non, ça n'arrive pas que dans les épisodes de Julie Lescaut.
C'est dans ces moments qu'on sent l'adrénaline envahir les veines, le ventre bourdonner, ses sens s'affiner pour mieux capter le danger… Enfin, on sent tout ça quand on va sur le terrain, ce que n'a pas fait le DDSP. Forcément ça a choqué pas mal de monde. Alors, quand les

Veste en cuir, pétard dans le froc, attitude courageuse… Vous ne vous trompez pas : aucun rapport avec nos invités.

syndicats (enfin, pas tous !) sont allés demander des explications, hé bien… ils en ont eues! La réponse du DDSP fût : « j'étais malade » !
On ne dira pas de quoi par souci d'éthique (oui, on en a plus qu'on croit !). Cette maladie était tellement puissante qu'elle l'a empêché d'appeler son adjoint pour assurer une présence sur les lieux. De toute manière, son adjoint ne s'en est pas plaint. Quinze jours plus tard, deux coups de feu sont tirés en direction des effectifs de la BAC Nuit. Le DDSP adjoint est avisé. Tel son mentor, il ne juge pas utile de se déplacer.
Pas fou ! De toute façon, la prime de risques est une prime fixe, qui ne donne pas lieu à une enveloppe supplémentaire en fin d'année…
La méthode est astucieuse, et mériterait d'être enseignée en école de police : le meilleur moyen d'éviter les balles, c'est encore d'éviter de se déplacer là où ça tire.
Pour ça, il y a les autres corps de la police.

Zizou

Notre invité suivant sévit en Indre-et-Loire, à Tours. Il est capitaine de police et à la rédaction, on le surnomme Zizou. Rien à voir avec le footballeur.
Zizou, c'est le diminutif de zizanie, domaine qu'il a fait évoluer vers des sphères artistiques… ou psychiatriques, faut voir.
Déjà, il faut qu'on le tutoie. Il ne le demande pas, il l'exige ; et ce n'est généralement pas bon signe. Cette familiarité de façade sert à créer un climat de confidence. Et des confidences, il en fait tout le temps et à tout le monde. *Vous n'êtes pas au courant ? A ce qui paraît, le chef de brigade veut virer son adjoint !*

Le chef de brigade se demande qui clôture la main-courante à sa place.
T'es pas au courant ? C'est Tartempion qui passe dans ton dos ! Il fait tout pour t'emmerder ! Dès qu'une rumeur oppose une personne à une autre, c'est bien simple, on sait maintenant d'où elle vient. Ça pourrait passer pour de la simple mesquinerie, mais le rythme est tellement effréné, les ficelles tellement grosses que cela en devient risible.
Ce que Zizou n'a pas compris, c'est que les gens se parlent, ce qui désamorce désormais les mensonges qu'il peut proférer.
Pas grave, ça ne l'empêche pas de continuer.
Alors, la prochaine fois que vous effectuez un contrôle de vitesse et que vous le voyez débouler à 84 km/h (vitesse retenue) au lieu des 50 qu'imposent le code de la route, tout ça pour taper la discute pendant cinq minutes… attendez-vous à un nouveau potin payé par vos impôts !

Ce pont est unique au monde.

Le pont de l'absurde (40 millions €)

Direction la Guyane. Saint Georges de l'Oyapock est un bourg français de 3500 habitants, situé à 200 km de Cayenne. On appelle ça couramment la campagne. Le seul village alentour, c'est Oiapoque, mais il est de l'autre côté du fleuve du même nom, c'est-à-dire côté brésilien.

Entre les deux, on trouve un pont, prévu depuis 1997. Coût pour la France : 40 millions d'euros. Longtemps, il n'y a eu d'ailleurs que la moitié de ce pont, le Brésil ayant tardé à constuire sa part. Mais maintenant c'est fait.
Pourtant, personne ne l'emprunte. Pourquoi ?
Pour plusieurs raisons, toutes plus absurdes les unes que les autres. Déjà, les brésiliens ont besoin d'un visa pour l'utiliser ; pour info, s'ils voulaient venir en France métropolitaine, ce ne serait pas le cas.
Ensuite, parce que seuls peuvent l'emprunter ceux qui sont véhiculés. Or, vu le coin, ça ne concerne pas grand monde.
Mais surtout, même si le pont est construit, officiellement, il n'est toujours pas ouvert !

Choc de simplification !

Et à force de repousser les dates, les services concernés préfèrent ne plus en donner.

D'accord, c'est complètement débile. Et… qu'est-ce que ça vient faire dans ActuPolice ? Hé bien, pour garder un pont fermé, ça fait quatre ans que soixante collègues de la PAF sont affectés sur place. Leur mission consiste à regarder le climat équatorial attaquer la structure du pont, puisque personne ne l'utilise…
Heureusement, il y a les habitants des deux villages mentionnés plus haut, qui traversent le fleuve à la pirogue. Et qui continueront à le faire même si le pont ouvre, puisque administrativement, c'est infiniment plus simple.

Le sens des priorités

A la DDSP 78, les évènements sont inversement proportionnels au traitement qui leur est apporté. Vous n'êtes pas familier avec le concept ? C'est normal. Le plus simple, c'est encore de se servir d'exemples concrets.
Le festival Inox s'est tenu au Vesinet : 18.000 personnes sur une techno-parade. Pour gérer les inévitables débordements, la DDSP a dépêché… 23 policiers. Il n'y a pas de faute de frappe.
Dans un temps très proche, une demi compagnie de CRS a été mobilisée en renforts pour faire déguerpir les vendeurs à la sauvette de Versailles. Rien que ça !
On pourrait croire à l'erreur ou un pari du genre «cap' ou pas cap'». Mais non, c'est une vraie méthode de management !
La DDSP persiste et signe à Poissy. La grosse affaire : des casiers ont été dégradés lors d'une manifestation sportive ! Un motif suffisant pour passer en Vigipirate rubicon. Tout le monde a été appelé sur le pont pour sécuriser Poissy : une demi-compagnie de CRS, le GSP, la BAC, plus des renforts de circonscriptions voisines…

La mouche : prout
La DDSP 78 : «Alerte générale !»

Il paraîtrait, mais ce n'est qu'une rumeur, qu'un appel a été lancé pour obtenir l'aide de l'armée de l'air. Pas de bol, ils sont déjà pris au Moyen-Orient.

Fontaine, je ne boirai pas de ton eau

A l'opposé de dépenses aussi folles qu'inutiles qu'on peut constater dans notre vénérable institution, il est des cas d'avarice qui confinent au surnaturel.
A Nîmes, plus d'un tiers des effectifs se trouve concentré au niveau des brigades. Enfin, on vous fait pas le topo.
Pour tout ce monde, il y avait une fontaine à eau, mais après de longues années de bons et loyaux services, elle a démissionné. Et on ne lui a pas trouvé de remplaçante, prétextant la maltraitance que les collègues lui auraient fait subir…
Le temps passant, les policiers ont alors fait une pétition. Pour calmer la grogne, le département leur a octroyé une autre vieille fontaine, qui devait traîner dans un placard au fond de la cave. Un nouveau filtre, un coup de chiffon pour faire briller… ça brille pas ? Tant pis, on balance quand même. Nîmes s'est donc retrouvée avec une nouvelle vieille fontaine… à laquelle personne n'ose boire !
Déjà, l'eau est tiède, alors qu'il fait 40° à l'extérieur, et que les collègues attendaient de l'eau fraîche… Mais en plus le robinet est trop puissant : les filets d'eau partent dans tous les sens, à haute pression. Impossible de remplir une bouteille de plus de 50cl. Non merci !
Tout le monde s'est plaint de cette supercherie au chef de service ; lui, a pris la grogne pour de la plaisanterie ! Il aura fallu insister pour que la chose soit prise au sérieux.
Tout finit bien car à ce jour une nouvelle fontaine est commandée et viendra suppléer l'ancienne nouvelle fontaine, qui devrait rester en fonctionnement… Pour bons et loyaux services.
Si Molière était encore en vie, il jèterait le scénario de l'Avare et s'inspirerait de la police pour écrire une nouvelle pièce.

Toi-même !

L'histoire est bretonne. Interviewé dans un journal, un commandant de gendarmerie, avec toute l'assurance qui caractérise nos invités, n'hésitait pas à déclarer : « Je reste convaincu que le plus grand service que l'on puisse rendre (…) c'est que la gendarmerie remplace le commissariat trop isolé et sans capacité à mobiliser rapidement. »

Crocodile : grande gueule, petites pattes

Evidemment, sur le prospectus des gendarmes, c'est les plus beaux, les plus forts, entraînés à ne pas dormir pour agir 24h/24h. Bon, ça c'est le prospectus. Sur le terrain, la ville de Dinan est passée sous contrôle gendarmerie. Mais lorsque les bonnets rouges ont commencé à manifester, la DDSP a créé une astreinte déguisée de policiers, prêts à défendre le portique de Jugon-Les-Lacs, qui dépend de Dinan. Se pourrait-il que la caserne de gendarmerie soit trop isolée et n'ait pas la capacité à mobiliser rapidement ?

Rocket man

En début d'année, à Charleville-Mezières, lors de travaux sur la voirie, les services de la DDE ont découvert deux roquettes non désamorçées datant de la dernière guerre !
Un périmètre de sécurité a été mis en place et les services du déminage de la police nationale ont été requis. C'est la procédure.
Estimant sans doute que les délais d'intervention des démineurs étaient trop longs, le DDSP a fait claquer ses feuilles de chêne et ordonné à un équipage du roulement de se saisir des roquettes, de les charger dans leur véhicule sérigraphié et de les ramener à l'hôtel de police dans l'attente de l'arrivée des démineurs…

Allez zou ! Fous-moi ça sur la plage arrière !

Ce transport, au dire des démineurs, a mis en danger non seulement les fonctionnaires de police intervenants, mais également nos concitoyens lors de la traversée de la ville.
En matière de déminage, le DDSP des Ardennes a inventé la procédure simplifiée !

Eco-illogique

Le commissariat de Saint-Dié des Vosges est un bâtiment neuf qui a été construit en 2009 sous le label HQE (haute qualité environnementale). À ce titre, il peut subvenir à ses besoins de chauffage en pompant dans la nappe phréatique, puis, après filtration, réinjecter dans ladite nappe l'eau. Ce bâtiment a donc coûté au bas mot 30% de plus qu'un bâtiment non certifié HQE. Évidemment, si on en parle, c'est que ça a foiré !

Les calculs pour le forage ont été mal effectués : le pompage s'est fait en périphérie de la nappe phréatique… Le contenu en boue n'a donc pas pu être filtré.
Que peut-on faire avec de la boue ? En fait… rien. Donc décision fût prise de rejeter telles quelles les eaux boueuses pompées dans la nappe phréatique directement dans les caniveaux, par détournement des conduits.
Bref, aujourd'hui, malgré la certification HQE, le SGAMI a dû investir dans des radiateurs électriques qui ont été placés dans chaque bureau, provoquant des factures d'électricité phénoménales chaque hiver, alors même que le bâtiment avait été surfacturé pour s'auto-suffire.
Les trois citernes qui recueillent les eaux de pluie (contenant chacune 8000 litres d'eau) avaient pour but d'alimenter les sanitaires du bâtiment. Mais cela n'a pas pu être finalisé. Cette eau sert dont à arroser les fleurs et laver les voitures.
Il semble qu'une action judiciaire est en cours à ce sujet par le SGAMI à l'encontre des exécuteurs du projet.
Et le label, on le garde quand même ?

Calais, LA CRISE

À mesure que la voiture s'enfonce dans la zone industrielle, les groupes de migrants sont de plus en plus nombreux. Ils longent les routes, prêts à grimper dans les véhicules qui passent. Non, vous n'êtes pas dans un camp de réfugié de pays en crise. Vous êtes à Calais, en France.

Depuis plusieurs semaines, la situation locale attire ponctuellement les médias. Les migrants, d'origines diverses, vivent dans des camps bien distincts. Toute la semaine, ils guettent la moindre opportunité de se glisser clandestinement dans un camion, dans l'espoir de passer au Royaume-Uni.
Mais au fur et à mesure que ces camps sont de plus en plus remplis et nombreux, les migrants de Calais s'enhardissent, rejettent les méthodes discrètes pour opérer ouvertement, forts de l'effet de groupe. Les mercredi et jeudi sont des journées sous tension. Le trafic des camions y est plus dense, cela occasionne des bouchons sur la rocade. Les migrants prennent littéralement d'assaut les véhicules qui passent, quitte à se rabattre sur des voitures de touristes.
Pour y faire face, des grillages sont érigés autour des routes, vaine tentative de régulation. Il y a quelques jours à peine, lors d'un assaut de masse, ces grillages ont été arrachés. Mais que fait la police ?

Inadéquation

Plusieurs services de police sont placés de facto face à la situation de Calais. La PAF a, entre autres, pour mission d'empêcher les migrants de traverser la Manche.
Elle réussit cette mission avec efficacité. Les autorités portuaires ont investi dans des portiques sophistiqués de détection. Mais avec des effectifs réduits, la sécurité de ces policiers n'est en rien garantie face aux incursions éclairs de ceux qui veulent monter à bord du ferry à quai. Pour cela, il faut déborder les agents de la PAF qui occupent la ligne des aubettes et sonnent l'alarme. Il ne s'agit pas d'un scénario catastrophe. Cela s'est déjà produit, sans qu'il y ait de policiers blessés, pour l'instant. En conservant le statu quo, cela se reproduira.

C'est bien le problème, la récidive. Que fait-on des individus qui sont appréhendés, bien qu'en situation irrégulière ? Pour la plupart, ils sont relâchés. Les procédures administratives d'expulsion sont compliquées, face à des sans-papiers qui disent tous avoir le même nom et être mineurs. D'autres migrants sont inexpulsables, vue la situation dans leur pays d'origine... Il en va de même pour ceux qui commettent des infractions pénales : les classements sans suite sont légions.
Faute de sanctions, les comportements déviants se multiplient.
Les migrants seraient à l'origine de 85% de l'activité du commissariat de Calais. La présence des CRS en renforts n'y change rien. Les migrants repèrent et évitent leurs points de stationnement.

La tension monte

Vols, cambriolages et violences débordent sur la ville. Le sentiment d'insécurité qui émane des rues de Calais fait fuir les touristes. «Nous nous sommes réunis pour exiger des pouvoirs publics qu'ils nous sortent de cette impasse», explique un commerçant, désespéré.

Certains habitants, excédés, cèdent à la violence. Tirs à la carabine à plomb, jets de cocktails molotov sur des camps... La justice poursuit et punit les auteurs de ces faits. L'exaspération monte d'autant plus. «C'est deux poids deux mesures, les migrants ne sont jamais poursuivis ! Ils ont plus de droits que nous», se plaint un habitant de Calais.

La nature a horreur du vide

Tout le monde ne partage pas cette analyse. Certaines associations ou réseaux fustigent les crispations des riverains. Il faut dire que la nature a horreur du vide. La place laissée vacante par l'État a vite été comblée par ces groupes de militants divers, qui interviennent dans ce qui devrait être une préoccupation nationale... et ce, en toute liberté !

Le réseau «No border», par exemple, n'hésite pas à expliquer à ces migrants comment squatter des lieux de résidence ou comment échapper au système judiciaire en France. Pire, certains de ses membres encouragent les migrants à affronter les forces de police !

« Depuis six mois, les migrants deviennent de plus en plus agressifs et violents. Certaines associations jouent un rôle là-dedans. Elles nous accusent de tout : de passer des migrants à tabac, de leur couper l'eau... Pourtant, eux qui viennent avec des caméras n'ont jamais réussi à prouver ce qu'ils affirment», explique un collègue.

Ce battage associatif permet d'enraciner fermement les réseaux mafieux de passeurs, dont chaque opération de démantèlement est assimilée à une atteinte aux droits de l'Homme ; cela donne lieu ponctuellement à des mobilisations, organisées en dehors de tout cadre légal. Calais, zone de non-droit.

Et ce n'est pas le seul problème. En s'organisant pour échapper aux pouvoirs publics, les associations font également courir un énorme risque sanitaire.

D'où viennent réellement tous ces migrants ? Bien heureux qui peut en être sûr à 100%. Dans le climat mondial actuel, des mesures sont prises aux points d'entrée des pays pour éviter certaines maladies, Ebola en tête. Pourtant ces migrants se retrouvent à Calais sans être passés par des points d'entrée officiels. Quel est leur état de santé ?

Qui peut garantir qu'aucun de ces migrants n'est atteint d'Ebola ? Personne !

Il n'est pas rare que les interpellés soient atteints de la gale. Des cas de tuberculoses ont aussi déjà été diagnostiqués. En l'état des choses, la population concentrée à Calais devrait être considérée à risque, et des moyens sanitaires dédiés devraient être fournis aux services intervenants. Il n'en est rien.

Vers le droit de retrait ?

Il est impératif que l'État remette la mainmise sur la situation de Calais. Il est urgent de classer la circonscription «secteur difficile». Des effectifs supplémentaires doivent être affectés sur place ; les services de police devraient être équipés de matériel sanitaire adéquat. Les lois et règlements, qui ont depuis longtemps atteints leur limites sur Calais, devraient être réformés pour faire face à la situation. Si tout cela ne vient pas, notre organisation syndicale n'aura d'autre choix que d'organiser un droit de retrait massif et systématique. Les policiers n'ont pas à se retrouver autant en danger pour palier la crise de Calais !

Gilles Debove

Délégué 62

Groupés le long des routes, les migrants guettent les opportunités de monter à bord de véhicules

Dès qu'un camion ralentit, il est aussitôt pris d'assaut

Sans crainte de la police, ils envahissent la rocade, forçant les véhicules à s'arrêter

L'agressivité a cédé place à la violence

70 ans d'héritage VENEZ LE DÉCOUVRIR

Créées en 1944, les compagnies républicaines de sécurité bénéficient d'une histoire riche, qui leur est propre.
Du maintien de l'ordre en Algérie aux émeutes dans les cités françaises, en passant par la création de métiers spécialisés inédits dans la police nationale, les CRS ont connu des évolutions sans commune mesure.
Venez découvrir 70 ans d'héritage dans le musée qui leur est dédié, en plein coeur de la direction zonale des CRS de Paris, à Vélizy-Villacoublay (78). Sur une superficie de plus de 600m², suivez le parcours qui vous fera remonter le temps jusqu'à la création de ce corps au multiples facettes, au travers de plusieurs milliers d'objets emblématiques.

Véhicules, moyens de communication, armements, logistique... venez voir par vous-même les évolutions techniques dans chacun de ces domaines. La visite se fait sur rendez-vous. Elle est assurée par le conservateur, un collègue expérimenté qui vous fera part de toutes les anecdotes et vous racontera l'histoire passionante des objets exposés.

Ce musée a ouvert ses portes en 1990 ; il est fondé sur des valeurs de solidarité et de partage. Si vous possédez des objets anciens liés à l'univers des CRS et que vous voulez en faire profiter les quelque 2000 visiteurs annuels, vous pouvez en faire don au musée, qui l'ajoutera à sa collection.

Musée des CRS

Direction zonale des CRS de Paris
1, rue Sadi Lecointe
BP152
78145 Villacoublay Cedex

Visites sur RDV uniquement

Contact : Pascal Massé
Tel : 01.34.63.30.54
musee-crs-01@interieur.gouv.fr

Thierry Boutier

Secrétaire national CRS

L'action directe de la victime
contre l'assureur du responsable

Bonjour à tous. A la suite d'une longue évolution jurisprudentielle et législative, la victime dispose aujourd'hui d'une action directe, contre l'assureur du responsable de son préjudice.

L'action directe est un droit qui n'exclut pas la possibilité de poursuivre, en outre, l'auteur du dommage en responsabilité. L'action directe peut être exercée par la victime lésée ou par ses ayants droits. Cette possibilité est également ouverte aux victimes par ricochet, en cas, par exemple, de préjudice moral, ainsi qu'aux subrogés dans les droits de la victime qui peuvent aussi bénéficier de cette procédure.
La victime n'a pas l'obligation d'assigner l'assuré responsable, elle peut agir uniquement sur son assureur. Cependant, l'assureur peut opposer à la victime les limites de la garantie mentionnées, dans les contrats et les exceptions. Il est plus judicieux, en conséquence, d'attraire l'auteur de la responsabilité dans la cause, afin de le faire condamner à indemniser les sommes qu'excluent les plafonds des contrats d'assurances. Par ailleurs, une procédure où l'assuré est absent ne peut pas lui être opposable, ce qui lui permettrait de contester la décision par «tierce opposition», si elle lui fait grief. Il convient toutefois de préciser que l'assureur ne peut pas opposer à la victime les déchéances, car la créance de celle-ci naît le jour du dommage. Les déchéances survenant par la suite ne peuvent porter atteinte aux droits de la victime.
La prescription de l'action directe n'est pas basée sur la prescription biennale, mais relève du droit commun. Les tribunaux judiciaires ont la compétence exclusive et l'action directe ne peut pas être exercée devant les juridictions administratives. Les juridictions pénales ne sont compétentes qu'en cas d'homicide involontaire ou de blessures involontaires. Concernant la compétence territoriale, l'assureur peut être assigné devant le tribunal du domicile de l'assuré ou du lieu où s'est produit le dommage et également devant le tribunal du siège de la compagnie d'assurance.

Je vous souhaite une agréable rentrée, prenez soin de vous et de vos intérêts.

Etincelle Ernart

Avocate

Défendre sa propriété

« En cas de squat d'un bien immobilier, y a-t-il un délai de prescription d'action en justice ? »

Il est un principe en justice : «défendre sa propriété est un droit imprescriptible». Le propriétaire d'un bien immobilier peut donc saisir la justice longtemps, très longtemps après un trouble.
Ceci est valable même si le propriétaire de ce bien immobilier n'a pas usé de ses prérogatives sur sa propriété, voire même qu'il l'a carrément abandonnée. C'est un deuxième principe, énoncé également par la Cour de Cassation : «le droit de propriété ne s'éteint pas par le non usage».

Maintenant que nous avons vu la règle, voyons aussi sa potentielle exception... Mettons que quelqu'un occupe la propriété de quelqu'un d'autre, a son insu, depuis trente ans. S'il a pris possession du bien immobilier sans que le véritable propriétaire ne se manifeste, il dispose d'un argument qui peut conduire les magistrats à estimer que le nouvel occupant est désormais chez lui ! Mais ce n'est pas si simple. Il faut pour cela que l'occupant illégitime prouve qu'il s'est cru propriétaire de bonne foi, et qu'il a usé de ce bien immobilier de façon paisible, publique, non équivoque et à titre de propriétaire.
On le voit, donc, s'il existe une hypothèse valable pour un transfert de propriété, elle reste réellement anecdotique. Dans les cas de squat en général, l'huissier reste un interlocuteur privilégié pour résoudre la situation. N'attendez pas trente ans pour le consulter !

Une question à poser à Maître Kaestlé, huissier de justice ?

Posez-la à l'adresse suivante :
journal@unitesgppolice.fr

Nous publierons la réponse dans ce magazine.

Rémy Kaestlé

Huissier de justice

Un problème personnel ?
Un problème professionnel ?

Le bureau national met à votre disposition une permanence d'avocat tous les mardis après-midi

dans les locaux UNITÉ SGP POLICE - FO,
161-163 avenue Galliéni, 93177 Bagnolet

pour prendre rendez-vous : 06.09.95.62.27

Sous l'aile protectrice de la police

Embarquez pour une patrouille dans les nuages avec les policiers de la brigade aéronautique de Blagnac (31).

Créée après la seconde guerre mondiale

La brigade de police aéronautique (BPA) fut créée en 1947. A l'époque, tout le monde l'appelait très simplement «la police de l'air». Sur la photo ci-contre, un des premiers avions de la brigade. Sans surprise, il s'agit de récupération de matériel de la seconde guerre mondiale. Les directions se sont succédées, parmi lesquelles les RG, la DST, les préfectures... Dans les années 70, la brigade passe sous direction de la PAF. A l'époque, les postes sont réservés aux inspecteurs principaux et inspecteurs divisionnaires, qui se concentrent avant tout sur les dossiers administratifs et judiciaires.

Une brigade rénovée

L'arrivée du major Patrick Pujol (à droite sur la photo) à la BPA de Blagnac (31) va modifier la conception même du métier de police aéronautique. Ancien de la PJ et du RAID, pilote chevronné, c'est aussi le premier gradé du CEA à accéder au commandement de cette brigade, jusqu'ici chasse gardée des officiers. Avec sa vision neuve orientée vers le terrain, il va développer les opérations entre services de police à bord d'avions légers et silencieux. Nous sommes début 2000, et la police aéronautique s'ouvre sur l'opérationnel !

Les avions

D'après la convention de Chicago, relative à l'aviation civile internationale, tout aéronef utilisé par un service d'État devient un aéronef gouvernemental.
Concrètement, cela signifie que l'État n'est pas tenu de posséder des avions; c'est la raison pour laquelle ceux de la BPA sont loués. A ce titre la brigade dispose d'avions, d'ELA (European Ligth Aircraft) et d'ULM.

Enquêtes administratives et judiciaires

Les enquêtes sont la mission «historique» de la BPA. La brigade est compétente en matière judiciaire pour ce qui concerne l'univers de l'aviation : accidents aéronautiques, vol de matériel dans un hangar...
En matière administrative, les enquêtes ne manquent pas : enquêtes de moralité, manifestations aériennes, enquêtes pour des créations d'aérodrome ou renouvellement de licences. La brigade est aussi consultée par les autorités pour son avis sur des questions de sécurité aéroportuaire.

Les missions opérationnelles

Disposer d'avions et de policiers pilotes est une ressource non négligeable, mise à disposition d'autres services de police pour les assister sur des opération judiciaires, telles que les recherches de corps, les prises de renseignements ou de topographie avant intervention au sol, les filatures...
Mais le service est aussi demandé pour aider aux opérations de maintien de l'ordre. Sur cette photo, on peut voir du matériel stocké sur un toit d'immeuble, sans doute en vue de servir de projectiles contre la police. Une description du terrain en hauteur représente un avantage considérable.

Avion de police ou hélicoptère des gendarmes ?

L'hélicoptère a un effet imposant dissuasif et une capacité de transport supérieure. L'avion est particulièrement discret, mais il dispose surtout d'une autonomie sans comparaison : jusqu'à 10 heures de vol en continu pour un avion (contre à peine 2 heures pour un hélicoptère). De même, une heure de vol revient entre 70 et 140€ pour un avion, mais entre 1500 et 3000€ pour un hélicoptère. À chacun ses spécificités !

Les brigades de police aéronautique» :
Bordeaux 05.56.47.60.81, Lille 03.20.10.62.76, Lyon 04.72.14.95.50, Marseille 04.42.95.16.57, Metz 03.87.62.03.43, Montpellier 04.67.20.06.96, Rennes 02.99.35.30.10, Toulouse 05.61.15.78.62,Tours 02.47.54.22.37, Toussus Le Noble 01.39.56.71.25.

SEBASTIEN RODRIGUEZ

Pour devenir double recordman du monde...

...il a pas mal ramé !

Hep, tes papiers !

Je m'appelle Sébastien Rodriguez, j'ai 44 ans, je suis Major de police au commissariat d'Arpajon depuis septembre 2012.
En dehors de mon travail, je pratique le rameur. Je suis détenteur du record du monde des 100 km en tandem 30-39 ans ainsi que celui des 40-49 ans. Je détiens également le record de France des 24h en tandem dans la catégorie 30-39 ans.

Quel est ton parcours sportif ?

Ma discipline de prédilection a toujours été l'athlétisme, que j'ai pratiqué à un niveau national sur le 110m haies. J'ai eu la chance de participer à plusieurs championnats de France, de 12 à 21 ans.
Plusieurs entorses m'ont obligé d'arrêter et je me suis entretenu durant quelques années dans une salle de sport.
Avec le temps, l'envie de courir m'a repris. J'ai commencé par un 10 km, puis un semi. J'ai enchaîné avec des marathons, pour finir sur un 100 km. Mon poids de décathlonien n'était pas le mieux pour la course de longue distance, ce qui m'a déclenché une hernie discale avec opération en 2007.

Et ensuite ?

Après 2007 j'ai repris une activité physique, dont le footing et en 2009 j'ai eu une récidive d'hernie discale. De 2009 à 2011 j'ai vécu avec des douleurs lombaires, surtout au réveil ou après le sport. Les séances de kiné, l'acupuncture n'ont rien fait. C'est en pratiquant le rameur et en faisant des abdos que mes douleurs ont disparu.

Quelle différence entre le rameur et l'aviron?

L'aviron se pratique sur l'eau, sur des bateaux de plusieurs dimensions en fonction de la place : de un rameur à huit rameurs.
L'«aviron outdoor» se pratique sur des ergos, de marque Concept 2 (voir photo ci-dessus), qui sont des rameurs de salle. Les rameurs l'utilisent beaucoup en dehors de l'eau. L'équipe de France fait un test en hiver sur le rameur pour voir la forme physique des athlètes. Il se fait sur 2 km.

Comment se déroule une compétition ?

La plupart des compétitions se font sur la distance de 2 km. En fonction des catégories d'âge, il y a environ 80 rameurs sur une seule session. Nous suivons sur un écran géant l'évolution de la course et nous pouvons, en fonction de la forme, avoir une stratégie de course. La stratégie sur un 2 km, pour certains, c'est de partir vite sur le premier 500 m et de gérer l'avance sur les adversaires, ou bien partir normalement et accélérer sur le dernier kilomètre, c'est-à-dire la moitié de la course.

Où se déroulent les compétitions ?

Les championnats de France se déroulent à Charléty. Les championnats d'Europe 2015 se dérouleront à Amsterdam et les mondiaux à Boston. Il existe aussi des compétitions sur 10 km, semi ou marathon.
En dehors des compétitions, les entraînements peuvent se faire en ligne. Mon rameur est relié à mon ordinateur ; sur mon téléphone j'ai une application qui s'appelle Oarbits et qui me donne toutes les courses dans le monde entier et ceci 24h sur 24. Je m'inscris par le logiciel Rowpro, puis je rame avec d'autres personnes en simultané, tout en voyant l'évolution de mes adversaires sur l'écran. C'est ludique et au moins ce n'est pas monotone.

Un conseil pour ceux qui voudraient débuter ?

Le rameur est un sport complet qui fait travailler tout le corps. Il est conseillé pour les personnes ayant envie de perdre du poids mais aussi de travailler leur rythme cardiaque. L'aviron sur l'eau est très technique et ne permet pas l'erreur, sinon c'est la tasse assurée ! Sur l'ergo on peut être très puissant, mais pas sur l'eau. Donc mon premier conseil pour ceux qui veulent s'y mettre, c'est d'être relâché et ne pas forcer.

Un dernier mot ?

Le rameur a changé ma vie. Je n'ai plus de problèmes de dos malgré une récidive d'hernie discale. J'ai renforcé ma sangle abdominale et mon dos et je peux maintenant courir sans avoir de douleurs.
C'est un univers sain qui amène une richesse humaine.

AUTORISATIONS SPECIALES D'ABSENCE

En plus de vos congés annuels et autre RTT, vous bénéficiez de jours d'absence pour des événements spéciaux touchant à votre vie privée. Mariage, décès, maladie d'un membre de votre famille... inutile de puiser dans votre stock d'heures supplémentaires ou de congés payés. Vous bénéficiez, suivant les cas, de un à cinq jours d'absence justifiée, suivant les cas.
Dans un premier temps, nous allons effectuer un récapitulatif des degrés de parenté.
Ensuite, nous verrons, pour chaque événement, que vous bénéficiez, de un a cinq jours d'absence justifiées, de droit ou à titre exceptionnel suivant les cas...
Notez qu'il vous sera demandé, dans la quasi-totalité des situations rencontrées de fournir un justificatif. Ce peut être, dans le cas du mariage d'un parent par exemple, un document établi par l'officier d'état civil.

Nota 1 : en ce qui concerne le congé maternité / paternité, vous pouvez vous reporter sur l'actupolice n°11, disponible sur notre site internet, rubrique Archives.
Nota 2 : ces autorisations d'absence peuvent être accompagnées de délais de route. Nous verrons ce point dans un prochain numéro.

Le secteur Conditions de Travail

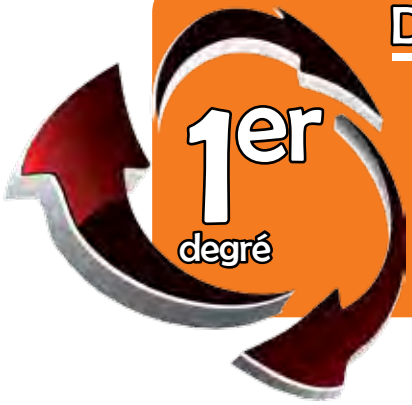

Degré de parenté

- père, mère
- beau-père, belle- mère
- enfants

Degré de parenté

- frère, soeur
- beau-frère, belle- soeur
- grand-père, grand-mère
- petits-enfants

Degré de parenté

- oncle, tante
- neveu, nièce
- arrière-grands-parents
- arrière-petits-enfants

5 jours ouvrables
pour votre mariage

3 jours ouvrables
pour un descendant

1 jour ouvrable
pour un parent du 1er au 3e degré (hors descendants)

3 jours ouvrables
pour un parent du 1er degré

1 jour ouvrable
pour un parent des 2e et 3e degrés

3 jours ouvrables
pour un parent du 1er degré
après justification par certificat médical

Les difficultés d'application sont telles que nous avons préféré aborder ce point séparément.

6 à 12 jours
ouvrables : 6 jours + 6 jours si le fonctionnaire assume seul la charge de l'enfant, si son conjoint est à la recherche d'un emploi (justificatif pôle emploi) ou si l'emploi du conjoint n'ouvre droit à aucune autorisation d'absence rémunérée pour une garde d'enfant malade (justificatif employeur).

- l'âge limite des enfants est fixé à 16 ans
- le chef de service peut refuser, en fonction des nécessités de service

SYNDICATS DE POLICE :

CRÉATION ET ÉVOLUTION

1884 La loi Waldeck-Rousseau autorise la libre constitution des syndicats. Mais dans la police, gare à qui tente le coup !

1901 Avec la loi sur les associations, des policiers déposent des statuts pour revendiquer. L'administration, omnipotente, n'hésite pas à révoquer ceux qui se font remarquer, comme c'est le cas à Lyon en 1905.

1907 Inquiet par le risque de politisation des associations de policiers, le gouvernement dépose un projet de loi interdisant le syndicalisme aux dépositaires de l'autorité.

1924 Paul Rigail (ci-contre) est un gardien de la paix qui prend la tête de plusieurs milliers de policiers excédés. Depuis 1909, au travers d'associations, il milite pour l'amélioration des conditions de travail, avec deux revendications phares : la semaine de 60h et 2 jours de repos mensuels. La solidarité permet de tenir tête à la répression administrative : les policiers soutiennent financièrement ceux d'entre eux qui se font révoquer !

Le gouvernement cède : le premier syndicat de police est né, il s'agit du SGP ! Sa première victoire : obtenir que les policiers puissent marcher sur les trottoirs ! Jusqu'ici, cela leur était interdit, et ils devaient marcher dans le caniveau...

1924 SGP

Création du Syndicat Général de la Police (SGP)

1948 SNIP-CRS

Création du Syndicat National Indépendant de la Police CRS (SNIP-CRS)

1949 SNPT

Création du Syndicat National des Policiers en Tenue (SNPT)

1969

Le SGP, le SNIP-CRS et le SNPT se réunissent et forment la FASP (fédération autonome des syndicats de police).
En 1993, la FASP s'affilie à une confédération, l'UNSA.

1992 Différence

Suite à un désaccord, quelques personnes quittent le SGP et fondent le syndicat Différence.

1996

Le SGP quitte la FASP, Différence prend sa place ; c'est la fin d'une époque, la FASP est dissoute l'année suivante. Les syndicats qui la composent restent affiliés à l'UNSA.

2000 SGP-FO

Le SGP s'affilie à la confédération Force Ouvrière ; ce faisant, il fusionne avec FO-Police, petite structure syndicale créée en 1952, et devient le SGP-FO .

2003

Le SNPT se sépare de l'UNSA Police... pour mieux revenir en 2006 et fusionner une fois pour toute.

2004 UNSA POLICE

le syndicat unique

UNSA Police devient un seul syndicat représentant l'ensemble des catégories de personnels, sous la dénomination « UNSA Police, le syndicat unique ».

2008 UNITE POLICE

le syndicat unique

L'UNSA Police, le syndicat unique, change de nom et devient Unité Police, le syndicat unique.

2009-2013 UNITÉ SGP POLICE - FO

Le SGP-FO et Unité Police, le syndicat unique, créent une union afin de représenter plus efficacement la profession.
Après quatre ans d'union, les divergences sont gommées. Unis et accordés sur leur politique, ils fusionnent et deviennent UNITÉSGP POLICE - FO, héritier d'une longue tradition syndicale.

UNITÉ SGP POLICE
FORCE OUVRIERE

1951 SIPN

Création du Syndicat Indépendant de la Police Nationale (SIPN), qui se renommera par la suite Alliance.
Ce syndicat a été créé... sous l'impulsion du ministère de l'Intérieur.
On est loin du combat de 1924 !

1990 SNE

Création du Syndicat National des Enquêteurs (SNE).

1995 Alliance

Le SIPN et le SNE fusionnent et prennent un nouveau nom, Alliance.

1998

Lors d'un congrès, Alliance fusionne avec un autre syndicat, le SGPN. Cette nouvelle structure s'affilie avec la confédération CFE-CGC.

2009 UNSA POLICE

En 2009, un quarteron de syndicalistes remarque que le nom «Unsa Police» a été abandonné par son détenteur légitime.
Une nouvelle structure est créée et reprend ce nom à son compte.
Il s'agit de surfer sur les amalgames, ce que ce nouveau syndicat réussit partiellement aux élections de 2010.
Depuis, plus de nouvelles...

À VOUS LES CHÈQUES-VACANCES !

Nouveau
Une bonification de **35%** pour les - de 30 ans

Actifs ou retraités de la fonction publique de l'Etat,
épargnez quelques mois
et bénéficiez d'une bonification de l'Etat.

Et profitez pleinement de vos Chèques-Vacances auprès des 170 000 professionnels du tourisme et des loisirs.

Pour toute information :

- sur le site Internet : www.fonctionpublique-chequesvacances.fr
- par téléphone : N°Azur 0 811 65 65 25
  Coût d'un appel local

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA DÉCENTRALISATION DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DOCAPOST BPO
BUSINESS PROCESS OUTSOURCING

ancv
CHÈQUE-VACANCES

Établissement public et commercial - 326 817 442 RCS Pontoise - Immatriculation ATOUT France : IM095170003 - Garant : GROUPAMA ASSURANCE-CRÉDIT - Assurance RCP : HISCOX Crédits photos : © Getty Images, Thinkstock - 2014_CV_DGAFP

	Échelon	Durée	Ind. maj	IRM	Trait. Brut Annuel	Trait. Brut Mensuel	I.S.S.P. 26%	All. de maîtrise	Indemnité spéc. ARTT	SALAIRE MENSUEL NET							
										Province 0% IR*	Province 1% IR*	Province 3% IR*	Paris/Versailles FSPN/Corse	CRS Province 1% IR*	CRS Province 3% IR*	Martinique Guadeloupe Guyane	Ile de la Réunion
RULP	Échelon 2		600	756	33 338,10 €	2 778,18 €	722,33 €	219,58 €	56,66€/113,32€	3 035,46 €	3 059,41 €	3 107,30 €	3 232,27 €	3 108,24 €	3 156,13 €	4 034,44 €	4 438,47 €
	Échelon 1	3 ans	588	741	32 671,34 €	2 722,61 €	707,88 €	219,58 €	56,66€/113,32€	2 979,51 €	3 002,98 €	3 049,91 €	3 174,89 €	3 051,81 €	3 098,75 €	3 958,79 €	4 354,74 €
Major	Exceptionnel		561	707	31 171,12 €	2 597,59 €	675,37 €	219,58 €	56,66€/113,32€	2 853,63 €	2 876,02 €	2 920,80 €	3 045,77 €	2 924,86 €	2 969,63 €	3 788,57 €	4 166,33 €
	Échelon 4		548	690	30 448,80 €	2 537,40 €	659,72 €	219,58 €	56,66€/113,32€	2 793,02 €	2 814,89 €	2 858,63 €	2 983,61 €	2 863,73 €	2 907,47 €	3 706,61 €	4 075,62 €
	Échelon 3	3 ans	530	668	29 448,66 €	2 454,05 €	638,05 €	219,58 €	56,66€/113,32€	2 709,10 €	2 730,25 €	2 772,55 €	2 897,73 €	2 779,09 €	2 821,39 €	3 593,13 €	3 950,02 €
	Échelon 2	2,5 ans	515	649	28 615,20 €	2 384,60 €	620,00 €	219,58 €	56,66€/113,32€	2 639,17 €	2 659,72 €	2 700,82 €	2 826,59 €	2 708,55 €	2 749,66 €	3 498,56 €	3 845,35 €
	Échelon 1	2 ans	495	624	27 503,93 €	2 291,99 €	595,92 €	219,58 €	56,66€/113,32€	2 545,92 €	2 565,68 €	2 605,18 €	2 731,72 €	2 614,51 €	2 654,02 €	3 372,47 €	3 705,80 €
Bier/Chef	Échelon 6		514	648	28 559,64 €	2 379,97 €	618,79 €	219,58 €	56,66€/113,32€	2 634,50 €	2 655,02 €	2 696,04 €	2 821,84 €	2 703,85 €	2 744,88 €	3 492,26 €	3 838,38 €
	Échelon 5	3 ans	495	624	27 503,93 €	2 291,99 €	595,92 €	219,58 €	56,66€/113,32€	2 545,92 €	2 565,68 €	2 605,18 €	2 731,72 €	2 614,51 €	2 654,02 €	3 372,47 €	3 705,80 €
	Échelon 4	3 ans	488	615	27 114,99 €	2 259,58 €	587,49 €	219,58 €	56,66€/113,32€	2 513,28 €	2 532,76 €	2 571,71 €	2 698,52 €	2 581,60 €	2 620,55 €	3 328,34 €	3 656,95 €
	Échelon 3	2,5 ans	479	604	26 614,92 €	2 217,91 €	576,66 €	219,58 €	56,66€/113,32€	2 471,32 €	2 490,44 €	2 528,67 €	2 655,84 €	2 539,28 €	2 577,51 €	3 271,60 €	3 594,15 €
	Échelon 2	2,5 ans	470	592	26 114,85 €	2 176,24 €	565,82 €	219,58 €	56,66€/113,32€	2 429,36 €	2 448,12 €	2 485,63 €	2 613,15 €	2 496,96 €	2 534,47 €	3 214,86 €	3 531,35 €
	Échelon 1	2 ans	459	578	25 503,65 €	2 125,30 €	552,58 €	219,58 €	56,66€/113,32€	2 378,08 €	2 396,40 €	2 433,03 €	2 560,97 €	2 445,23 €	2 481,87 €	3 145,51 €	3 454,59 €
Brigadier	Échelon 7		479	604	26 614,92 €	2 217,91 €	576,66 €	219,58 €	56,66€/113,32€	2 471,32 €	2 490,44 €	2 528,67 €	2 655,84 €	2 539,28 €	2 577,51 €	3 271,60 €	3 594,15 €
	Échelon 6	3 ans	464	585	25 781,46 €	2 148,46 €	558,60 €	219,58 €	56,66€/113,32€	2 401,39 €	2 419,91 €	2 456,94 €	2 584,69 €	2 468,74 €	2 505,78 €	3 177,03 €	3 489,48 €
	Échelon 5	3 ans	452	570	25 114,70 €	2 092,89 €	544,15 €	219,58 €	56,66€/113,32€	2 345,44 €	2 363,48 €	2 399,56 €	2 527,77 €	2 412,32 €	2 448,39 €	3 101,38 €	3 405,75 €
	Échelon 4	3 ans	434	547	24 114,56 €	2 009,55 €	522,48 €	219,58 €	56,66€/113,32€	2 261,52 €	2 278,84 €	2 313,48 €	2 442,40 €	2 327,68 €	2 362,32 €	2 987,90 €	3 280,15 €
	Échelon 3	3 ans	416	524	23 114,42 €	1 926,20 €	500,81 €	219,58 €	56,66€/113,32€	2 177,60 €	2 194,20 €	2 227,41 €	2 357,02 €	2 243,04 €	2 276,51 €	2 874,42 €	3 154,55 €
	Échelon 2	2,5 ans	401	505	22 280,96 €	1 856,75 €	482,75 €	219,58 €	56,66€/113,32€	2 107,67 €	2 123,67 €	2 155,68 €	2 285,88 €	2 172,50 €	2 205,37 €	2 779,85 €	3 049,88 €
	Échelon 1	2 ans	384	484	21 336,38 €	1 778,03 €	462,29 €	219,58 €	56,66€/113,32€	2 028,41 €	2 043,73 €	2 074,38 €	2 205,25 €	2 092,57 €	2 124,73 €	2 672,68 €	2 931,26 €
Gardien de la Paix	Échelon 13		460	580	25 559,21 €	2 129,93 €	553,78 €	219,58 €	56,66€/113,32€	2 382,74 €	2 401,10 €	2 437,81 €	2 565,72 €	2 449,93 €	2 486,65 €	3 151,82 €	3 461,57 €
	Échelon 12	3 ans	436	549	24 225,69 €	2 018,81 €	524,89 €	219,58 €	56,66€/113,32€	2 270,85 €	2 288,25 €	2 323,05 €	2 451,88 €	2 337,08 €	2 371,88 €	3 000,51 €	3 294,10 €
	Échelon 11	2,5 ans	423	533	23 503,36 €	1 958,61 €	509,24 €	219,58 €	56,66€/113,32€	2 210,24 €	2 227,12 €	2 260,88 €	2 390,23 €	2 275,95 €	2 309,72 €	2 918,55 €	3 203,39 €
	Échelon 10	2,5 ans	407	513	22 614,34 €	1 884,53 €	489,98 €	219,58 €	56,66€/113,32€	2 135,64 €	2 151,88 €	2 184,37 €	2 314,34 €	2 200,72 €	2 233,82 €	2 817,68 €	3 091,75 €
	Échelon 9	2,5 ans	395	498	21 947,58 €	1 828,97 €	475,53 €	219,58 €	56,66€/113,32€	2 079,69 €	2 095,46 €	2 126,98 €	2 257,42 €	2 144,29 €	2 176,91 €	2 742,03 €	3 008,01 €
	Échelon 8	2,5 ans	384	484	21 336,38 €	1 778,03 €	462,29 €	219,58 €	56,66€/113,32€	2 028,41 €	2 043,73 €	2 074,38 €	2 205,25 €	2 092,57 €	2 124,73 €	2 672,68 €	2 931,26 €
	Échelon 7	2,5 ans	378	476	21 003,00 €	1 750,25 €	455,07 €	219,58 €	56,66€/113,32€	2 000,43 €	2 015,52 €	2 045,69 €	2 176,79 €	2 064,37 €	2 096,28 €	2 634,85 €	2 889,39 €
	Échelon 6	2,5 ans	369	465	20 502,93 €	1 708,58 €	444,23 €	219,58 €	56,66€/113,32€	1 958,47 €	1 973,20 €	2 002,65 €	2 134,10 €	2 022,44 €	2 053,59 €	2 578,11 €	2 826,59 €
	Échelon 5	2,5 ans	351	442	19 502,79 €	1 625,23 €	422,56 €	219,58 €	56,66€/113,32€	1 874,55 €	1 888,56 €	1 916,58 €	2 048,73 €	1 938,59 €	1 968,21 €	2 464,63 €	2 700,99 €
	Échelon 4	2 ans	334	421	18 558,21 €	1 546,52 €	402,09 €	219,58 €	56,66€/113,32€	1 795,29 €	1 808,62 €	1 835,94 €	1 968,09 €	1 859,39 €	1 887,58 €	2 357,46 €	2 582,36 €
	Échelon 3	2 ans	325	410	18 058,14 €	1 504,84 €	391,26 €	219,58 €	56,66€/113,32€	1 753,33 €	1 766,30 €	1 793,25 €	1 925,41 €	1 817,46 €	1 844,89 €	2 300,71 €	2 519,56 €
	Échelon 2	2 ans	316	398	17 558,07 €	1 463,17 €	380,42 €	219,58 €	56,66€/113,32€	1 711,37 €	1 723,98 €	1 750,57 €	1 882,72 €	1 775,54 €	1 802,21 €	2 243,97 €	2 456,76 €
	Échelon 1	2 ans	314	396	17 446,94 €	1 453,91 €	378,02 €	219,58 €	56,66€/113,32€	1 702,05 €	1 714,58 €	1 741,08 €	1 873,23 €	1 766,22 €	1 792,72 €	2 231,37 €	2 442,81 €
	Stagiaire	1 an	309	389	17 169,12 €	1 430,76 €	372,00 €	219,58 €	56,66€/113,32€	1 678,74 €	1 691,29 €	1 717,37 €	1 849,52 €	1 742,93 €	1 769,01 €	2 199,84 €	2 407,92 €
	Elève	1 an	309	346	17 169,12 €	1 430,76 €	372,00 €			1 280,57 €	1 292,91 €	1 317,57 €	1 317,57 €	1 292,91 €	1 317,57 €		

Votre vocation est de maintenir l'ordre, la nôtre est de vous assurer.

Exercer son talent au service des autres est une mission que nous partageons. C'est pourquoi, **la GMF, 1er assureur des agents des services publics,** en fait toujours plus pour vous assurer dans votre vie personnelle (assurance auto, habitation, complémentaire santé, épargne) et vous accompagner dans votre vie professionnelle. À votre tour, rejoignez nos 3 millions de sociétaires pour profiter **des offres privilégiées** que nous vous réservons.

POUR LES MOINS DE 30 ANS

50€ OFFERTS*

SUR VOTRE ASSURANCE AUTO

Renseignez-vous au **0 970 809 809** (numéro non surtaxé) ou sur **www.gmf.fr**

80 ans GMF

ASSURÉMENT *Humain*

*Offre réservée aux agents des services publics de moins de 30 ans, la 1re année, à la souscription d'un contrat d'assurance auto, valable jusqu'au 31/12/2014.

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Paris 775 691 140 - Siège social : 76, rue de Prony - 75857 Paris Cedex 17 et ses filiales GMF Assurances et GMF Vie. Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 9.